

LES ÉCRITS DE SAINT ATHANASE SUR LA VIRGINITÉ

La tradition textuelle grecque n'avait transmis qu'un petit nombre des œuvres ascétiques de saint Athanase, et, encore, parmi ces rares traités, le Λόγος σωτηρίας πρὸς τὴν παρθένον demeurait-il d'une authenticité discutée. Or, durant ces vingt dernières années, des sondages dans les littératures syriaque, copte et arménienne ont fait découvrir plusieurs lettres sur la virginité, que des manuscrits fort anciens attribuent à saint Athanase : ainsi les professeurs Lebon, Lefort, Van Lantschoot et Casey ont-ils édité et traduit quatre pièces, assez longues, extrêmement précieuses pour l'histoire de l'institution des vierges au iv^e siècle. On souhaiterait un recueil qui rendît accessibles au public ces textes dispersés ! Le Père Camelot naguère en divulgua quelques-unes des plus belles pages (1), et l'encyclique *Sacra Virginitas* récemment leur empruntait plusieurs citations. Mais avant de voir paraître ce Corpus Athanasien, sans doute faudra-t-il attendre la publication d'autres inédits importants que l'on sait exister au British Museum et à la John Rylands Library de Manchester. Cette lacune rend également prématurée une étude d'ensemble sur la doctrine de la virginité selon saint Athanase. En cet article, nous dresserons seulement un bilan des travaux consacrés aux problèmes d'attribution et d'authenticité. Ces pages utiliseront une vingtaine d'articles, dont sept, parmi les plus importants, ont paru dans le *Muséon* de Louvain. On voudrait dégager, pour aider des chercheurs éventuels, les résultats acquis par ces nombreuses études, sans les obliger à passer par tous les méandres de leurs devanciers.

* * *

Une tradition constante et très ancienne attribue à saint Athanase des écrits sur la virginité. Citons les principaux témoignages, en commençant par les plus récents :

Dans la « Chronique arabe des Patriarches d'Alexandrie » (2),

(1) CAMELOT, *Virgines Christi*, Paris, Le Cerf, 1944, p. 75-82.

(2) Sur cette chronique, cf. Van CAUWENBERGH, *Etudes sur les moines d'Egypte, depuis le Concile de Chalcédoine jusqu'à l'invasion arabe*, Louvain, 1914, p. 53-55.

Sévère d'Ašmuneîn (évêque de Haute Egypte contemporain du patriarche Ephrem † 976) rapporte au sujet d'Athanase : « De son lieu d'exil, il écrivit à des vierges d'Alexandrie, leur disant : « Vraiment votre fiancé est le Christ, l'invisible, l'immortel. Aussi tant que vous demeurerez fidèles à son amour, vous ne serez pas dans le veuvage. Sachez que j'ai servi de secrétaire à mon père Alexandre — jamais, dans sa chambre ou ailleurs, il ne lisait assis l'Evangile, mais toujours il se tenait debout, face à la lumière — que le Très Haut avait rendu avide de lire les Ecritures. Un soir donc qu'il était debout à prier et à lire dans l'Evangile, voici que des moniales se présentèrent et demandèrent à le voir. Alors elles vinrent à lui, se prosternèrent devant lui et lui dirent : il y a, dans notre couvent, des vierges qui jeûnent sans interruption pendant les six jours de la semaine, mais ne font pas de travail manuel de quoi gagner pour la nourriture des pauvres ; maintenant nous désirons que toi, notre père, tu les pries de travailler et que tu leur enjoignes de pratiquer leur jeûne avec modération. Alors il leur répondit : croyez-moi, mes sœurs, je n'ai jamais jeûné deux jours consécutifs sans rompre mon jeûne pendant le jour ;... il faut une limite dans la nourriture, une limite dans la boisson, une limite dans le sommeil. Dites-leur donc de rompre leur jeûne avec modération et de travailler, car tout est bien dans la modération »... Voilà ce que Athanase l'apostolique écrivit et rapporta de son saint père Alexandre » (3). Sévère d'Ašmuneîn écrit son histoire des Patriarches au x^e siècle, en compilant des documents trouvés dans les monastères égyptiens, et il passe pour être fidèle dans ses emprunts.

De cette même chronique, il existe des fragments coptes dont Zoega donne le texte et une analyse. On y lit une description du style d'Athanase et cette note : « dans ce style, il a écrit quatre traités sur la virginité » (4).

Une lettre du Pape Hadrien I^{er} (5), adressée à Charlemagne, « De imaginibus » et datant de 794 environ, renferme cette phrase et cette citation : « item ejusdem sancti Athanasii de Virginitate : et in Spiritum sanctum, qui in Patre et Filio existens, qui a Patre emittitur et per Filium datur ». En Occident, plus de quatre siècles après la mort d'Athanase, on cite donc le Λόγος σωτηρίας πρὸς τὴν παρθένον (6) comme une œuvre d'Athanase.

Au début du vii^e siècle, Constantin, évêque d'Assiout (7) (600-625) déclare dans son deuxième panégyrique de saint Athanase : « comme

(3) *Patrologia Orientalis*, tome I, fasc. 4, p. 404-405, texte arabe et trad. anglaise de Evetts. Trad. franc. de Lefort, *Le Muséon*, XLVIII, 1935, p. 73.

(4) ZOEGA, *Catalogus cod. copticorum manuscr. qui in museo Borgiano adservantur*, Romae, 1810, frg. CLX, p. 265, l. 3-4.

(5) Migne P. L. 98, 1249 D. Cf. HÉFÉLÉ, *Hist. des Conciles*, III, 2, 1089.

(6) Migne P. G. 28, 252 A Ch. 1, Edition critique Von der Goltz, p. 35 (T. U. XXIX 2a).

(7) *Dict. Hist. Géogr. eccl.* « Assiout », IV, col. 1121.

celui dont nous célébrons la fête l'a écrit quelque part à l'adresse des vierges... » et suit une citation d'un passage très caractéristique qui ne figure dans aucun des textes actuellement connus (8).

Au VI^e siècle, *Ephrem d'Antioche* († 544) invoque une lettre d'Athanase (9) pour prouver que la doctrine de l'union des deux natures en la personne du Christ est traditionnelle chez les Pères. Il en appelle à Hilaire, Cyriaque, Ambroise, Pierre d'Alexandrie, Basile, Grégoire, Amphiloque, Chrysostome, Proclus et Athanase « ἐν τῇ πρὸς τὰς παρθένας ἐπιστολῇ ». Or, nous le verrons, Ephrem ne peut faire allusion au Λόγος σωτηρίας mentionné par le Pape Hadrien. Il existerait donc une seconde lettre ?

Théodoret de Cyr († vers 457) cite un extrait d'une lettre de consolation qu'Athanase aurait adressée à des vierges persécutées par les Ariens : « Καὶ παραμυθητικούς δὲ λόγους ταῖς παρθένοις ἐκείναις αἱ τὰ παγγάλεπα ἐκεῖνα ὑπέμειναν γράφων, καὶ ταῦτα ἐντέθεικε. « Διὰ τοῦτο μὴδὲ γινέσθω τις ὑμῶν περίλυπος, εἰ καὶ θαπτομέναις ὑμῖν φθονοῦσιν οἱ δισσεδεῖς καὶ κωλύουσι τὰς ἐκφοράς. καὶ μέχρι γὰρ τούτων ἡ καταστροφή τῶν Ἀρειανῶν ἔφθασε. καὶ τὰς μὲν πύλας κλείουσι, περὶ δὲ τὰ μνήματα ὡς δαίμονες καθέζονται, ἵνα μὴ τις τῶν ἀπογενομένων ἀποτεθῇ » (10).

Faut-il voir en cette citation le vestige d'une lettre qui ne nous serait pas parvenue ? (11).

Besa (12), disciple de Chenoute, cite, sous le nom d'Athanase, un passage d'un long traité ascétique encore inédit, qui se trouve à la John Rylands Library de Manchester (13).

Apa Moïse, chef de deux monastères, écrit à ses moines (de 400 à 450) : « N'avez-vous pas entendu notre saint père apa Athanase dire que la vierge n'aille pas chez une riche, mais que la riche aille chez la vierge ? Ce n'est pas une petite mais une grande chose que la virginité, car Athanase dit ceci : « ô virginité, c'est pour toi que le soleil se lève, que la lune donne sa lumière. C'est pour toi que furent plantés tous les arbres du Paradis » (14). On trouve dans le Λόγος σωτηρίας, dans une traduction arménienne, dans une lettre copte, de semblables prosopopées, mais de cette citation, aucune trace. Serait-ce encore un fragment de quelque ouvrage perdu sur la virginité ? Sévère d'Ašmuneîn en connaissait quatre !

(8) Ms. Morgan, 579. Cf. LEFORT, *Analecta Bollandiana*, LXVII, 1949, 151.

(9) EPHREM, cité par PHOTIUS, Migne, P. G., 103, col. 993 D et 996 C.

(10) *Hist. eccl.*, II, 14, 12-13. Migne P. G., 82, col. 1028 C, édit. crit. G. C. S., 1911 par PARMENTIER, p. 127-128.

(11) Montfaucon qui ne connaissait que le λόγος σωτηρίας et se refusait à le voir désigné par Théodoret, pensait que celui-ci faisait allusion aux Lettres festales P. G., 25, p. XXVI.

(12) Cf. Van CAUWENBERGH, *Etudes sur les moines d'Egypte...*, p. 137-151.

(13) CRUM, *Catalogue of the Coptic manuscr. in the coll. of the John Rylands Library*, Manchester, 1909, n. 62.

(14) *Mémoires Mission archéol. franç. au Caire*, IV, 693, Amélineau = n° 214 de Zoega.

Dans son « *De viris illustribus* », saint Jérôme écrit en 392, au sujet d'Athanase : « Feruntur ejus adversum gentes duo libri, et contra Valentem et Ursacium unus, de virginitate, de persecutionibus Arianorum plurimi, et de psalmorum titulis, et historia Antonii monachi vitam continens, et ἐορταστικαὶ epistolae, et multa alia quae enumerare longum est » (15). Témoignage de grande valeur, postérieur de vingt ans seulement à la mort d'Athanase. Aussi longtemps qu'on connut un seul ouvrage d'Athanase sur la virginité, on interpréta la notation laconique de saint Jérôme comme une allusion à un ouvrage unique, intitulé « *De Virginitate* ». Mais après la découverte d'autres traités similaires en copte et en syriaque, on s'est demandé si saint Jérôme, au lieu de citer un titre, n'avait pas signalé plutôt un thème développé en plusieurs écrits. Serait-ce solliciter le texte que de rapporter « plurimi » (libri) aussi bien à « de virginitate » qu'à « de persecutionibus Arianorum » (16) et de traduire : « plusieurs livres sur la virginité et sur les persécutions des Ariens » ?

Grégoire de Nazianze, dans son panégyrique d'Athanase, prononcé sans doute en 379 (17), qualifie de παρθένιος l'évêque d'Alexandrie et invite tous les témoins encore vivants, particulièrement les vierges, à louer leur guide (συμπαγωγός) (18). On ne trouve ici aucun indice qu'Athanase ait écrit sur la virginité, mais un contemporain atteste son influence sur les vierges (19).

Mais c'est Chenoute qui apporte le plus précieux témoignage : âgé de quarante ans environ à la mort d'Athanase, en 385, il devient supérieur de couvent et organise le monachisme en Egypte (20). On lit de lui trois citations d'Athanase sur la virginité.

« Est-ce qu'il ne dit pas la vérité, lui aussi, Athanase, l'homme de Dieu, quand il écrit cette exhortation ? » (21). Suit une citation, longue d'une demi-page, dans laquelle figurent des instructions aux vierges, que l'on n'a pas encore retrouvées dans les œuvres d'Athanase.

Dans un sermon sur le mariage et la chasteté, Chenoute invoque l'autorité de « l'homme riche et opulent en Jésus-Christ, l'archevêque Athanase » et il cite un autre passage inédit sur la conduite des vierges (22).

Enfin cette dernière citation : « L'archevêque Athanase, cet homme de bien, qui ne se rassasie jamais de parler sur la virginité, dit ceci et

(15) *De Viris*, ch. 87, édition Richardson, Leipzig, 1896, T. U. XIV, 1, p. 44-45. P. L. 23, 693.

(16) *Analecta Bolland*, LXVII, 1949, p. 149. *Muséon*, XL, 1927, p. 241.

(17) *Dict. Hist. et Géogr. eccl.* « Athanase », IV, 1315.

(18) Migne P. G., 35, 1092 D-1093 A-1128 A.

(19) BARDENHEWER, *Geschichte...*, III, p. 66, note 4.

(20) *Analecta Bollandiana*, LXVII, p. 150. *Dict. Archéol. chrét.* « Schnoudi », XV, 1, 1004.

(21) AMÉLINEAU, *Œuvres de Schenoudi*, I, 204.

(22) *Revue égyptologique*, art. de Guérin, tome X, 148 et s., tome XI, 15 et s.

autres choses encore dans ses lettres : « ô virginité, image de l'incorruptibilité et arbre de vie... etc. », et Chenoute de rapporter textuellement deux pages d'Athanase qu'on retrouve dans une lettre en copte (23).

De Sévère d'Ašmuneîn (x^e siècle) à Chenoute, contemporain d'Athanase, une tradition ininterrompue attribue à l'évêque d'Alexandrie des écrits sur la virginité, écrits assez nombreux, semble-t-il, et dont certains demeurent inconnus. Reste à prouver l'authenticité de ceux que nous possédons.

* * *

LES ÉCRITS D'ATHANASE EN GREC SUR LA VIRGINITÉ.

Le premier ouvrage auquel on pense est le « περὶ παρθενίας ἡτοιμασμένης . Λόγος σωτηρίας πρὸς τὴν παρθένον. Mais son authenticité fut et demeure très discutée.

En 1601, Commelin avait donné l'édition princeps établie d'après un manuscrit de Bâle datant du xiv^e siècle : texte très imparfait, reproduit par les Bénédictins (24) et par Migne (25). Il fallut attendre 1905 pour posséder une édition critique, celle de E. von der Goltz (26), basée sur une douzaine de manuscrits dont le plus ancien, celui de Patmos, date du x^e ou du xi^e siècle. En 1926, Lake et Casey suggèrent quelques corrections grâce à une meilleure recension du manuscrit de Patmos et à l'utilisation de deux autres manuscrits, presque ignorés de von der Goltz (27).

A qui attribuer ce traité ? Peut-on se fier à la mention de manuscrits relativement récents : « D'Athanase le grand, sur la virginité et l'ascèse. Discours de salut adressé à une vierge » ? Erasme, qui avait publié de ce texte une traduction latine, en 1527, hésitait à reconnaître en lui une œuvre d'Athanase. Montfaucon rejeta le traité parmi les *dubia*. Eichhorn, en 1885, essaie de le restituer à Athanase (28) et Harnack souscrit à sa démonstration (29).

Mais Batiffol, en 1893, le rattache aux cercles Eustathiens condamnés par le Concile de Gangres et le date des environs de 370 (30).

(23) *Corpus Scr. Chr. Or.* : « *Sinuthii vita et opera* », Copte Sér. II, tome 4, fasc. 42, 1908, par Leipoldt, p. 108, l. 19. *Muséon*, 48, 1935, 56.

(24) *S. P. N. Athanasii opera omnia*, Paris, 1698, II, 110 (avec variantes de FELCKMANN).

(25) Migne, P. G., 28, 251-282, Paris, 1857.

(26) Von der GOLTZ, Λόγος σωτηρίας πρὸς τὴν παρθένον. *Eine echte Schrift des Athanasius* (Texte und Untersuch. XXIX, 2 a = N. F. XIV 2 a), Leipzig, 1905.

(27) *The text of the « De virginitate », of Athanasius* « *Harvard Theolog. Review* », XIX, 1926, 2, p. 173-190.

(28) *Athanasii de vita ascetica testimonia collecta*, Halle, 1886, p. 27-30.

(29) *Theologische Literaturzeitung*, XI, 1886, p. 391 et XII, 1887, p. 33.

(30) *Römische Quartalschrift*, 1893 : Le περὶ παρθενίας du Ps. Athanase, 275-286.

von der Goltz accompagnait son édition critique de 1905 d'une longue dissertation, où il démontrait, avec assez de vraisemblance, que cet opuscule reflète le genre de vie des ascètes égyptiens, dans la première moitié du IV^e siècle. Mais son argumentation en faveur d'une attribution à saint Athanase suscita bien des réserves (31). La discussion

(31) Voici d'abord des références aux recensions favorables. Leurs auteurs, le plus souvent, se contentent d'analyser la dissertation de Von der Goltz, sans exprimer un jugement très personnel, ou du moins sans le justifier : SOUTER, *Journal of Theol. Stud.*, IX, 1908, p. 140-141 ; LEJAY, *Revue crit. d'hist. et de litt.*, nouv. série, LXII, 1906, p. 466-467 ; IVERACH, *The Expository Times*, XVII, 1905-1906, p. 346 ; P. CAVALLERA, « Saint Athanase », coll. « La pensée chrétienne » Paris, 1908, p. 329 ; KRÜGER, *Theologische Literaturzeitung*, 1906, p. 352-355.

Après des critiques sérieuses, Nestle conclut : « ob die Schrift von Athanasius ist oder nicht, es bleibt ein Verdienst, auf sie die Aufmerksamkeit gelenkt zu haben » (*Berliner Philologische Wochenschr.*, 1906, p. 1251-1253).

Au contraire, d'autres mettaient en doute l'attribution à Athanase : BATIFFOL, *Revue biblique*, 1906, p. 295-299 ; BURCH, *The American Journal of Theology*, X, 1906, p. 738-743 ; Le P. DELEHAYE, *Analecta Bollandiana*, 1906, p. 180-181 ; LEIPOLDT, *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, XXVII, 1906, p. 225-226 : recensions abondantes, avec arguments à l'appui. En plus des objections habituelles, voici quelques critiques mineures, qui ne sont pas décisives d'ailleurs, contre l'authenticité du traité.

NESTLE souligne comment, dans le récit de la création (ch. I, p. 36, ligne 3-16), l'auteur prend certaines libertés avec le texte de la Genèse, vg. 36, ligne 5 + λαβὼν χοῦν (Gen. 2, 7) et (36 l. 6 + παραδείσῳ τῆς τρυφῆς (Gen. 2, 15) ; 36, l. 11 inversion : αὕτη νῦν σὰρξ ε.τ.σ.μ. καὶ ὅστον ε.τ.ο.μ (Gen. 2, 23) ; 36, l. 13, ἀντι τοῦτου au lieu de ἐνεκεν (Gen. 2, 24).

A vrai dire, l'édition des Septante (Cambridge, 1906, Brooke-Mac Lean) signale ailleurs de telles variantes. De plus, on doit reconnaître que l'auteur « télescope » plusieurs versets. Toutefois, une transformation notable mérite d'être signalée. On lit, en effet, p. 36, l. 3 « εἶπεν γὰρ κύριος ὁ θεὸς τῷ υἱῷ αὐτοῦ ποιήσωμεν ἄνθρωπον » (Gen. I, 26). L'idée n'est pas étrangère à Athanase (De Synodis, Migne P. G., 26, 732, B7-8 et 737 B14, d'après MÜLLER, *Lexicon Athanasianum*, mais il ne semble pas que la formule se retrouve ailleurs dans son œuvre.

BURCH attirait l'attention sur les 5 doxologies du traité ; mais que peuvent nous apprendre sur l'auteur ces clausules de prières, empruntées toutes faites à la tradition ? (ch. 12, p. 46, 22 ; cf. Const. Apost., VII, 49 || ch. 13, p. 47, 8 ; cf. Didachè, 9, 3-5 || ch. 14, p. 49, 7 : formule très ancienne (cf. *Dict. Arch. chrét.*, « Doxologies », IV, 1527) mais introuvable dans les œuvres authentiques d'Athanase || ch. 14, p. 49, 19). Seule la doxologie finale (ch. 25, p. 60, 9) mérite attention : Ἰησοῦ Χριστοῦ ᾧ δόξα εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων, ἀμήν. On ne la trouve qu'en finale de la *Vita Antonii* (P. G. 26, 976 B 2). Grâce au lexique de Müller, nous avons pu constater que partout ailleurs, à s'en tenir aux œuvres indiscutées [P. G. 25, 197 A 14, 476 C 9, 593 A 10, 680 B 1, 792 C 3, P. G. 26, 676 C 2, 789 C 8, 1048 C 3, 1176 B 2 : neuf exemples de doxologies-fin d'ouvrage, auxquels on pourrait peut-être ajouter P. G. 26, 648 B 12 dans la 4^e Lettre à Sérapion, cf. controverse sur l'unité de cette lettre : Sources chrétiennes, n° 15, Lettres à Sérapion par LEBON, p. 32-39], partout ailleurs, gloire est rendue non au Fils mais au Père, par le Fils « dans » ou « avec » l'Esprit Saint ἐν ἁγίῳ Πνεύματι (P. G. 25, 197 A 14, 593 A 10, 680 B 1, 792 C 3), σὺν ἁγίῳ Πνεύματι (P. G. 26, 648 B 12, 1176 B 2), ἅμα τῷ Πνεύματι (P. G. 25, 476 C 9, P. G. 26, 676 C 2). Noter en contre-épreuve la facture insolite des doxologies qui achèvent

n'a été reprise depuis avec quelque ampleur que par Batiffol en 1906 (32), et Lebon en 1927 (33). Voici l'essentiel de leurs arguments contre l'authenticité. On doit noter d'abord que le manuscrit grec le plus ancien, avec son lemme d'attribution, ne date que du x^e ou du xi^e siècle. Quant aux témoignages cités plus haut, un seul désigne, de façon évidente, la lettre éditée par von der Goltz : Théodoret parle de « lettres de consolation », or on ne trouve aucune allusion à des persécutions dans ce λόγος σωτηρίας. Ephrem d'Antioche cherche « ἐν τῇ πρὸς τὰς παρθένους ἐπιστομῇ » (noter la différence de titre) une preuve pour établir la doctrine christologique de l'union hypostatique des deux natures ; mais le λόγος σωτηρίας ne lui fournit qu'un argument trinitaire : μία θεότης, τρεῖς ὑποστάσεις (34). L'allusion de saint Jérôme vise peut-être des écrits sur le thème de la virginité, ou, s'il faut y voir le titre d'un ouvrage, il ne s'agit plus du traité édité par von der Goltz. Un seul témoignage demeure, celui du Pape Hadrien (35), postérieur de quatre siècles à la mort d'Athanase !

Du point de vue de la critique interne, on fait grief à ce traité du formulaire de foi qui figure en tête (36) : non qu'il s'écarte de l'orthodoxie mais parce qu'il reflète le vocabulaire théologique des Cappadociens vers 370, plus que celui d'Athanase. On s'étonne d'y lire cette formule trinaire « μία θεότης, τρεῖς ὑποστάσεις », formule qu'Athanase

deux traités inauthentiques : « *In illud omnia mihi tradita sunt* » (P. G. 25, 220 B 7) et *Oratio 4 contra Arianos* (P. G. 26, 525 A 3). Bien sûr, ce n'est là qu'un indice, mais la rareté, la place et la majesté des doxologies dans les écrits d'Athanase leur confèrent valeur de signature : elles méritent qu'on y prenne garde.

LEIPOLDT objecte enfin que l'auteur qualifie de *θεία γραφή* deux citations, l'une empruntée à l'*Ecclésiastique* (ch. 13, p. 48, 8, cf. *Eccli*, XIII, 1), l'autre tirée d'un ouvrage inconnu (ch. 18, p. 53, 22), peut-être la *Didachè*. Or, dans sa 39^e Lettre Festale (P. G. 26, 1438 C), Saint Athanase a défini avec précision le canon des Ecritures, en éliminant, entre autres, la Sagesse de Sirach, la Doctrine des Apôtres, ouvrages utiles cependant « pour les récents convertis, désireux de s'instruire dans la doctrine de la piété ». On a peine à croire qu'Athanase puisse appeler ces livres *θεία γραφή* (toutefois en P. G. 25, 544 A, 2 citations, tirées du Ps. 49 et de *Eccli*. 15, sont conjointement attribuées à l'Esprit : τὰ ὑπὸ τοῦ πνεύματος εἰρημένα).

(32) *Revue biblique*, 1906, p. 295-299.

(33) *Le Muséon*, XL, 1927, p. 237-243, cf. 239 « il reste à mon avis de sérieuses difficultés contre l'authenticité de ce texte ».

(34) Migne P. G. 28, 252 A ; ou GOLTZ, p. 35, l. 10.

(35) Burch note que le pape Hadrien n'est pas très heureux dans ses citations d'Athanase puisque, excepté pour une référence à la Lettre à Epictète (Migne, P. L. 98, 1273 BC, cf. P. G. 26, 1052 B) toutes ses allusions portent sur des œuvres discutées : P. L. 98, 1249 CD, cf. *De incarnatione et contra Arianos*, P. G. 26, 998 B, 1004 C. et P. L. 98, 1266 C, cf. *Expositio in Ps.* P. G. 27, 332 AB. (Sur ce commentaire dont la critique reste à faire, cf. *Suppl. Dict. Bible* : « Chaînes », I, 1125 et P. L. 98, 1263 D, 1264 A, cf. *Quaestiones ad Antiochum ducem*, P. G. 28, 622 AB. Mieux vaut donc ne pas trop insister sur le témoignage, fort tardif, d'Hadrien en faveur du *De Virginitate*, P. L. 98, 1249 D, cf. P. G. 28, 252 A.

(36) MIGNE, P. G. 28, 252 A ou Von der GOLTZ, p. 35, ligne 10.

Mais Mgr Batiffol incriminait moins ce formulaire de foi que les tendances ascétiques du traité, en lesquelles il croyait reconnaître une parenté avec le puritanisme intolérant des Eustathiens, condamnés à Gangres (43). « L'éthique de ce traité, écrit-il (44), a quelque chose d'extraordinaire et de malsonant ». On y sent percer, en effet, un certain mépris pour ceux qui vivent hors de la virginité, ἐν ἀτίμῳ βίῳ (45). On prescrit aux vierges de se distinguer par leur vêtement et de raser leur chevelure (46), de ne manger autre chose que du pain et des légumes en vertu de ce principe : « πάντα ἀγνά ὅσα ἄψυχα » (47). Les vierges jeûneront toute l'année (ὅλον τὸν ἐνιαυτόν), sauf cas de nécessité (48). A l'encontre de l'extrême réserve imposée par l'ascétisme orthodoxe, elles recevront les ascètes chez elles, se prosterneront devant eux, leur laveront les pieds (49). Enfin, il n'est pas jusqu'aux synaxes privées que l'on ne puisse rapprocher des conventicules schismatiques des Eustathiens (50). La convergence de tous ces traits, dont aucun ne constitue une preuve, ne laisse pas d'être troublante. Même après que von der Goltz eût récusé ces rapprochements, Batiffol a maintenu son hypothèse : « quant à l'ascétisme de cet opusculé, et quant à le croire apparenté à celui dont le concile de Gangres a condamné les exagérations, tout n'a pas été dit » (51).

Mais c'est peut-être surtout le style de cet ouvrage qui l'a rendu suspect. Erasme déjà le remarquait : « De virginitate, an sit is quem nos hoc titulo reperimus, περὶ παρθενείας ἢ περὶ ἀσκήσεως, nondum satis liquet ; si illius (Athanasii) est, multum submisit stilum ad virginis cui scripsit simplicitatem » (52). Et dans une lettre du 3 mars 1527 : « Sequens opus (περὶ παρθενείας) si est Athanasii, mire dejicit stilum ad captum virginis ; tamen ob antiquitatem verti » (53).

préciser par αἰδῖος, ἀναρχος (P. G. 26, 37 B 15). On la trouve surtout dans le second discours contre les Ariens, où il polémique précisément sur le sens du « ante aevum fundavit me » (P. G. 26, 301 B 11, 304 A 9, 308 A 1, 308 B 8-11, 308 C 8, 309 A 7, 309 B 5).

(43) Sur le Concile de Gangres, HÉFÉLÉ, *Histoire des Conciles*, I, 2^e part., p. 1029-1045 ; MANSI, *Conciliorum Collectio*, II (1759), p. 1095-1105 ; SOCRATE, *Hist. eccl.*, II c. 43 et SOZOMÈNE, *Hist. eccl.*, III c. 14.

(44) *Römische...*, 1893, p. 282.

(45) Von der GOLTZ, P. 43, l. 18 ; P. G. 28, col. 261 C, ch. 9 ; cf. Gangres Canon 1-9-10.

(46) GOLTZ, P. 44, l. 22 et s., 45, l. 2 ; P. G. 28, ch. 11, col. 264 B ; Gangres Canon 17.

(47) GOLTZ, P. 43, l. 5, ch. 8 ; P. G. 28, col. 261 B ; Gangres canon 2.

(48) GOLTZ, P. 43, l. 2, *ibidem* ; Gangres canon 18.

(49) GOLTZ, P. 57, l. 18, ch. 22 ; P. G. 28, 277 C.

(50) GOLTZ, P. 47, ch. 12 et 13 ; P. G. 28, 265 A, 268 A ; Gangres Canon 5-6.

(51) *Revue biblique*, 1906, p. 296. Cf. PUECH, *Hist. Litt. Grec. Chr.*, 1930, III, 117, note 2. « Les remarques de Batiffol sur les pratiques ascétiques me semblent, sinon toutes, du moins la plupart, dignes d'attention ».

(52) ERASME, *Opera omnia*, tome VIII (Leyde, 1706), 389 C.

(53) ALLEN, *Opus Epist. Des. Erasmi*, tome VI (Oxford, 1926), n° 1790.

« M. von der Goltz, note Batiffol, n'a pas résolu cette difficulté. C'est même le point le plus faible de son enquête (p. 120-122). Tout ce qu'il ajoute (p. 132-135) sur la rhétorique du *περὶ παρθενίας* force l'impression d'inauthenticité » (54). Mêmes jugements de Lebon (55), de Puech : « Von der Goltz, écrit ce dernier, n'a pas tenu assez compte de la différence de style, quoiqu'il ne se soit pas dissimulé qu'elle est très grande entre notre traité et les écrits d'apologétique ou de polémique. Il veut qu'elle disparaisse entre lui et la vie d'Antoine — et peut-être est-elle un peu moins sensible — mais elle subsiste. Même dans la Vie d'Antoine, la vigueur de l'esprit d'Athanase se traduit par la fermeté, l'ampleur, et la forte cohésion des périodes »... Or ici : « simplicité des courtes phrases, sans nerf et sans ossature »... « En somme, l'authenticité me paraît très peu probable » (56).

Une enquête menée grâce à l'excellent « *Lexicon Athanasianum* » (57) de Müller, nous a permis de repérer 121 mots (58) qui ne se rencontrent nulle part ailleurs dans les œuvres d'Athanase : soit, pour 15 colonnes de Migne une moyenne de 8, proportion considérable ! Si fragile que soit cet indice, il mérite de figurer au dossier, d'autant que la même enquête révèle une densité d'hapax très inférieure dans les autres traités d'Athanase (59).

Le problème de l'attribution du *Λόγος σωτηρίας* reste donc ouvert, en raison de son formulaire de foi, de ses tendances ascétiques et de son style. C'est sans avoir résolu ces difficultés sérieuses que Bardenhewer en 1912 (60), Staehlin en 1924 (61) et Lefort en 1935 (62) ont souscrit à la démonstration de von der Goltz, tandis que Batiffol, Burch (63), Leipoldt, Lebon, Puech apportaient à la thèse contraire

(54) *Revue biblique*, 1906, p. 296.

(55) *Le Muséon*, 1927, p. 239. « J'ai peine à reconnaître le style du grand évêque sous toutes les beautés ou tous les artifices de rhétorique ».

(56) *Hist. de la littér. grecque chrét.*, 1930, tome III, p. 118 : Puech signale l'emploi du comparatif *μειζότερος*, p. 51, ligne 8 (GOLTZ) et 58, l. 10.

(57) Guido MÜLLER, *Lexicon Athanasianum*, Berlin, 1952.

(58) 46 noms, 35 adjectifs, 30 verbes. Ces mots se rencontrent surtout dans les chapitres 11 (30 emplois), 24 (12), 14 (9), 7 et 18 (8).

(59) *Oratio contra Gentes* : 5, 5 ; *Vita Antonii* : 5, 3 ; *Hist. Arianorum* : 3, 4 ; *Ep. ad Dracon.* : 3, 2 ; *De Fuga* : 2, 8 ; *Ep. ad Epict.* : 1, 6.

Notons, en contre-épreuve, que la proportion d'hapax augmente dans les traités non Athanasiens : *Contr. Apol. I* : 5, 3 ; *Contr. Apol. II* : 4, 8. « *In illud : Omnia mihi tradita sunt* » : 3, 8.

(60) « *Geschichte der altkirch. Lit.* », III, 1912, p. 66 : il note très justement que certaines objections des Mauristes tombent, puisque l'édition de Goltz montre que certains passages incriminés sont d'interpolation tardive.

(61) *Die altchrist. griechische Lit.*, 1924, p. 1379.

(62) *Le Muséon*, 1935, p. 70.

(63) Von der Goltz faisait flèche de tout bois pour restituer à Athanase le *περὶ παρθενίας* [parallèles avec le « *In illud omnia mihi tradita* », le *Syntagma doctrinae ad monachos*, la *Vie de sainte Synclétique*, le *De Patientia*] ou du moins pour prouver l'origine égyptienne du traité ; avec le même zèle, Burch essaie d'annexer le traité à l'Asie Mineure : non seulement la formule trinitaire et

de nouveaux arguments. Il ne semble pas non plus que l'on ait retenu l'hypothèse de Buonaiuti (64), qui voulait reconnaître en ce traité un ouvrage de jeunesse d'Evagre le Pontique, en raison de certaines ressemblances avec les « Sentences pour les Vierges ».

Le P. Delehaye, Bollandiste, appréciait ainsi le travail de von der Goltz : « Démonstration laborieuse et parfois un peu hésitante. L'auteur fait bien voir que l'écrivain se meut dans le cercle des idées des ascètes égyptiens, mais je cherche en vain un argument concluant pour l'identifier avec Athanase. Le parallèle avec la vie de saint Antoine n'a rien de décisif. Le *περὶ παρθενίας* a bien l'air d'une compilation qui peut avoir englobé des éléments athanasiens, mais, jusqu'à nouvel ordre, il semble prudent de s'en tenir là » (65). Puisse un critique apporter enfin l'argument décisif en cette difficile controverse !

A *fortiori* faut-il exclure des œuvres d'Athanase la « Vie de sainte Synclétique » (66), sorte de « pastiche, à l'usage des Moniales, de la vie de saint Antoine » (67). Bien qu'au ix^e siècle Nicéphore l'ait attribuée à saint Athanase, personne n'admet son authenticité. Mais ce texte, très précieux pour l'histoire de l'institution des vierges, semble fort ancien puisque, note le P. Hausherr (68), les « Dits » de la sainte ont été admis dans les Apophtegmata. Sa classification des λογισμοί se rattacherait non à Origène mais à Méthode d'Olympe ; elle ne se serait pas imposée, parce que venue trop tard après celle d'Evagre le Pontique (69).

certaines ressemblances avec les Sentences aux vierges d'Evagre, mais des rapprochements avec le Testament du Seigneur, les Constitutions apostoliques, etc., sont invoqués : tout concourt à son propos et il n'est pas jusqu'aux ποταμοὶ μελίρρυτοι καὶ πηγαὶ ἀέναιοι de la p. 35, l. 17, qui ne lui évoquent les paysages de la Cappadoce !

Des rapprochements beaucoup plus sérieux ont été signalés par O. von Lemm qui, ceux-là, iraient en faveur de l'authenticité (*Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Petersbourg*, VI^e série, tome 3, 1909, p. 397-398). Trois invocations du ch. 24, p. 59, lignes 12, 13, 16 coïncident presque littéralement avec celles d'un texte copte, dont Mgr Lefort a prouvé qu'il était d'Athanase (cf. *infra*, note 125). Mais c'est trop peu pour conclure à une dépendance littéraire : il devait exister un fonds commun d'expressions sur ce sujet, où tout le monde puisait.

(64) *Saggi sul Cristianesimo primitivo*, 1923, p. 242-254 : *Evagrio Pontico e il De Virginitate Ps. Athanasiano* : essai d'attribution, fondé sur des similitudes (signalées déjà par Von der GOLTZ) entre le Λόγος σωτηρίας et la Παραινέσις πρὸς παρθένον d'EVAGRE (édit. Gressmann, 1913, T. U. 39). Cf. GOLTZ, p. 74.

(65) *Analecta Bollandiana*, 1906, p. 180-181 H. D.

Cf. aussi, le jugement de BARDY, en 1935 : « La démonstration de Goltz est loin d'être probante ». *Dict. de Spir.* « Athanase », col. 1049.

(66) MIGNE, P. G. 28, 148. *Acta Sanctorum*, 5 janvier, p. 242, 2 mai, p. 245.

(67) CAVALLERA, *Saint Athanase*, Paris, Bloud, 1908, p. 329.

(68) *Orientalia Christiana*, XXX, n° 86, p. 173 et s. : *De doctrina spirit. orient. quaestiones*.

(69) *Dict. de Spir.* « Athanase », col. 1049-1050 : C'est assurément parmi les Apocryphes qu'il faut ranger quelques autres écrits ascétiques qui portent le nom de Saint Athanase : le *Synlogia doctrinae ad monachos* (P. G. 28, 835-46) ;

A défaut de traité authentique, en grec, sur la virginité, il y a beaucoup à glaner dans les tomes 25 et 26 de Migne (70), parmi les ouvrages certainement athanasiens, mais depuis vingt-cinq ans l'horizon s'est élargi : n'aurait-on pas trouvé en syriaque, en copte et en arménien, le ou mieux encore les traités que l'interprétation tendancieuse d'une phrase de saint Jérôme avait accoutumé de faire chercher en grec et qu'on s'accordait à reconnaître, en l'absence de tout autre, dans le Λόγος σωτηρίας πρὸς τὴν παρθένον.

* * *

EN SYRIAQUE : « LETTRE A DES VIERGES QUI ÉTAIENT ALLÉES PRIER A JÉRUSALEM ET ÉTAIENT REVENUES ».

En 1928, le professeur Lebon, de Louvain, publiait dans le *Muséon* une importante lettre syriaque, adressée à des vierges.

Ce texte provient du manuscrit syriaque Addit. 14.607 (British Museum), f^{os} 102 c, l. 8-115 b, l. 13 (71), datant du ^{xvi}^e ou du ^{xvii}^e siècle. Il commence ainsi : « De saint Athanase, archevêque des Alexandrins, Lettre à des vierges qui étaient allées prier à Jérusalem et étaient revenues ».

L'argumentation de Lebon — que nous résumons — tend à montrer que rien ne s'oppose à ce que l'on fasse confiance, pour l'attribution, au témoignage d'un manuscrit aussi ancien (72).

Cette lettre syriaque apparaît comme *une traduction d'un original grec* : premier indice rassurant, car rien ne permet de supposer qu'Athanase ait écrit en syriaque. Certaines phrases ou expressions ne se comprennent, en effet, que par référence à un texte grec primitif : vg. des traductions serviles de mots composés grecs [ἐμπάρεδρος (73) — ἀκροδρύων (74) — πάγκαρπος καὶ πανάγαθος (75)] — des traductions littérales de propositions infinitives grecques (76) — certaine construction du comparatif imitée de la construction grecque avec ἤ (77).

la *Didascalia* 318 *Patrum Nicaenorum* (P. G. 28, 1637-44) (conseils pratiques, visant surtout les anachorètes et les moines, s'inspirant de la *Didachè*), et la *Doctrina ad Antiochum ducem* (P. G. 28, 555-90), emprunts au Pasteur d'Hermas, petit code de morale encadré d'une introduction et d'une conclusion romanesque.

(70) *Apol. ad Const.* 33, P. G. 25, 640 ; *De Incarn. Verbi*, 48-51, P. G. 25, 181, 185-188 ; *Historia Arian.*, 25, P. G. 26, 721.

(71) Décrit par WRIGHT, *Catalogue of Syriac Manuscr. in the British Mus.*, part. II, p. 683-4, Londres, 1871.

(72) *Le Muséon*, XLI, 1928, *Athanasiana Syriaca*, Texte syr., p. 170-188 (408 lig.), trad. française, p. 189-203 ; remarques critiques, p. 204-216.

(73) Ligne 56, p. 172, trad., p. 190.

(74) Ligne 386, trad. p. 187, trad., 202.

(75) Ligne 389, p. 187, trad. p. 202.

(76) Lignes 159-160 et lignes 288-289.

(77) Lignes 136 et 305.

Les citations de l'ancien Testament se rattachent au texte grec des LXX même lorsque celui-ci diffère de la Peschitto (78). Et si les citations du nouveau Testament s'accordent mieux avec la version syriaque, c'est que, selon un phénomène bien connu, le traducteur, plus familier avec le texte syriaque du N. T., se laissait influencer par ses souvenirs en faisant la version des citations grecques (79). Il exista donc de cette pièce un original grec.

La structure est celle d'« une lettre qui tourne au traité ».

Dans une première partie, l'auteur évoque le pèlerinage fait à Bethléem et à Jérusalem par un groupe de vierges, et les console d'avoir quitté les lieux saints en les assurant que, par une vie sainte, elles peuvent demeurer perpétuellement avec le Christ. La seconde partie est une sorte de traité de la Virginité qui détaille les règles pratiques de cet état : vigilance contre le Démon et réserve dans les fréquentations ; manière de se comporter à l'église ; gravité et componction ; charité dans les paroles, illustrée par le curieux exemple de la colombe ; avis au sujet des soins corporels et mise en garde contre la sensualité ; condamnation de la cohabitation des vierges avec les ascètes. La lettre s'achève par une évocation enthousiaste du bonheur de la vierge fidèle. Ainsi à partir de considérations particulières, inspirées par un pèlerinage, l'auteur est passé tout naturellement à des conseils plus généraux, utiles à toutes celles qui font profession de virginité.

Les *éléments formels* de la lettre ont disparu. On ne possède plus ni *l'adresse* (nom de l'auteur et des destinataires, souhaits), ni les *salutations finales*. Ces lacunes toutefois n'ont rien d'insolite : la première lettre à Sérapion, la lettre aux Africains et celle sur les Synodes n'ont plus que des titres ; par contre, la lettre d'Adelphium est privée de son adresse. L'intérêt de notre lettre résidait dans ses instructions spirituelles ; aussi négligea-t-on, très tôt peut-être, ces éléments formels, pour ne la désigner que sous un titre inspiré de son contenu.

A quel auteur attribuer cette lettre ? — Le manuscrit du ^{vi}^e ou du ^{vii}^e siècle porte ce titre : « De saint Athanase, archevêque des Alexandrins ». Ce texte est probablement la copie d'une version syriaque plus ancienne, antérieure à la fin du ^v^e siècle, avant la séparation définitive de la chrétienté de Syrie. Dans cette hypothèse,

(78) V. g. Lévit., XIX, 32, l. 110-111, tr. p. 192 ; Prov., VI, 27-29, l. 270-3, tr. p. 198 ; Prov., X, 19, l. 119-120, tr. p. 193 ; Job, VIII, 21, l. 151, tr. p. 194 ; Cant., II, 15, l. 393, tr., p. 203 = « les renards cruels » : lecture probable de $\pi\alpha\rho\acute{o}\varsigma$ pour $\mu\iota\chi\rho\acute{o}\varsigma$, dans le texte des LXX.

(79) Mt. VI, 24, l. 309-311, tr., p. 200. Toutefois, plusieurs citations du N. T. apparaissent directement traduites du grec. Rom., XII, 10, l. 114 et I Cor. VII, 34, l. 74.

le titre, ajouté non par le copiste mais par le traducteur, gagnerait en valeur comme en ancienneté. Même s'il ne datait que du ^{vi}e ou du ^{vii}e siècle, il apporterait une garantie bien supérieure à celle dont peut se prévaloir le texte de von der Goltz, son cadet de quatre siècles !

Aucun indice ne permet d'ailleurs de suspecter cette attribution. Rien d'étrange dans ce pèlerinage : Le « Pèlerin de Bordeaux » arrivait à Constantinople en mai 333, pour passer de là en Terre Sainte (80) ; et la « Peregrinatio Aetheriae » relate un voyage de la fin du ^{iv}e siècle (81). Tout ce qu'on apprend sur le mode de vie de ces vierges, concorde avec ce qu'on sait déjà des débuts de la vie religieuse féminine en Egypte, dans la première moitié du ^{iv}e siècle. Mais si le temps, le pays sont bien ceux d'Athanase, on pourrait objecter que l'auteur ne se trahit ni comme évêque, ni même comme prêtre. A quoi l'on répond : dans l'« Histoire des Ariens » non plus ! « Cependant, ajoute Lebon, l'initiative d'écrire à ces vierges, que l'auteur prend sans expliquer ou justifier son intervention, semble indiquer qu'il est, en ce faisant, dans l'exercice d'une fonction... ». Il faut noter aussi « l'impression d'assurance, d'autorité avec lesquelles il parle, donne ses conseils » (82). On retrouve aussi dans cet écrit, les caractéristiques du style d'Athanase : citations et allusions bibliques (une centaine !), clarté, précision et simplicité.

Devant un texte si ancien, traduit du grec, reflétant la vie des vierges au ^{iv}e siècle, et tout à fait digne d'Athanase, on n'a aucune raison de suspecter le titre, ajouté par le copiste ou peut-être, même par le traducteur (83).

* * *

UN TRAITÉ SUR LA VIRGINITÉ CONSERVÉ EN SYRIAQUE ET EN ARMÉNIEN.

Ce traité figure dans un manuscrit syriaque du ^{vi}e ou du ^{vii}e siècle : Addit. 14.607 du Br. Mus. (à la suite de la pièce précédente) f° 115b l. 14-f° 121d (84). Le professeur Lebon a publié le texte et la traduction française, dans le *Muséon* de 1927 (85).

(80) *Itinerarium Burdigalense* : BARDENHEWER, *Gesch. der Altchrist. Literatur*, III, p. 416, Fribourg, 1912.

(81) *Aeth. Peregr. Sources chrét.*, XXI, Pétré, p. 16.

(82) *Le Muséon*, XLI, 1928, p. 214.

(83) *Le Muséon*, 1929, p. 212. Lefort note que tous nos anciens manuscrits syriens proviennent du « Monastère des Syriens », situé en pleine Egypte et que les rapports littéraires, artistiques entre la Syrie et l'Egypte copte sont de moins en moins contestables.

(84) WRIGHT, *Catalogue ...*, II, 683-4.

(85) Texte : 221 lignes contre 408 à la pièce préc., p. 209-218 ; trad. fr., p. 219-226 ; remarques crit., p. 227-248.

Il porte la mention : « *Trente et unième* », marquant la place occupée primitivement par cet écrit dans une collection de pièces athanasiennes.

On lit ensuite : « *Du même* » (auteur que la pièce précédente) c'est-à-dire : « De saint Athanase, archevêque des Alexandrins ».

Le *titre* correspondrait rigoureusement à celui mentionné par saint Jérôme (si on veut y voir un titre) : « *Discours sur la virginité* ».

Ce traité ne renferme pas de lacune interne, mais il est interrompu brusquement par mutilation du manuscrit. Heureusement, une version arménienne permet de le reconstituer dans son intégralité (86).

Voici l'essentiel des remarques de Lebon :

Ce traité est manifestement la *traduction d'un original grec*. Les termes grecs apparaissent, en effet, sous les transcriptions syriaques, ainsi que des constructions qui ne s'expliqueraient pas sans une imitation servile d'un texte grec. Les citations de l'Ancien Testament sont faites d'après le texte grec des LXX et non selon la Peschitto vg. Ps. xxv 4, ligne 11, trad. p. 219 (87). Un Syrien composant dans sa langue n'eût pas agi ainsi. Pour les citations du Nouveau Testament, le traducteur connaît mieux la Peschitto et se laisse plus volontiers influencer par elle, reproduisant de mémoire le texte syriaque plutôt que de traduire le texte qu'il a sous les yeux : vg. I Cor. IX 25, l. 89, trad. p. 222 (88).

L'auteur cite deux fois les *Actes de Paul et de Thècle* » (89). « Heureux ceux qui ont gardé leur chair dans la pureté, parce qu'ils seront le temple de Dieu » (90). Alors que dans les Actes, cette parole, placée dans la bouche de saint Paul, est précédée d'une béatitude et suivie de neuf autres qui n'ont rien de commun avec les béatitudes évangéliques, ici au contraire, on l'oppose aux béatitudes du Seigneur et on l'attribue aux vierges folles. « Y a-t-il une dépendance à l'égard des Acta Pauli et Theclae ? — C'est plus que probable, note Lebon, quoique la dépendance ne soit pas sûrement directe et proprement littéraire ; la parole a pu être connue de l'auteur par tradition orale, étant peut-être fréquemment citée dans les milieux ascétiques » (91).

(86) Cette lacune représente un cinquième de l'ensemble.

(87) Cf. autres exemples : Ps. XLVIII, 13, l. 67, tr., p. 221 ; Ps. LXVII, 10, l. 117, tr., p. 223 ; Cant., IV, 8, l. 20, tr. p. 219 ; Isaie, LXVIII, 8-9, l. 176, tr., p. 225.

(88) Il est toutefois des citations plus proches des LXX que de la Peschitto. (I Petr. V, 8, l. 45, tr., p. 220). On doit aussi remarquer certains passages où notre texte ne s'accorde complètement ni avec la Peschitto ni avec les LXX : Prov., IX, 12, l. 172, tr., p. 225 ; Cant., II, 10, l. 25, tr., p. 219 ; Cant., III, 4, l. 191, tr., p. 225 ; Isaie, LVIII, 6, l. 100, tr., p. 222.

(89) Lignes 137 et 156.

(90) *Acta Pauli et Theclae*, n° 5. Cf. édition Lipsius, *Acta Apostolorum Apocr.*, part. I, p. 238, Leipzig, 1891. Cf. RESCH, *Agrapha*, 2^e éd., p. 272-274, Leipzig, 1906 (Texte und Unter. N. F., XV, 3, 4). VOUAUX, *Les actes de Paul*, Paris, 1913, n° 5, p. 154.

(91) *Le Muséon*, XL, 1927, p. 233.

Le professeur Lebon ignorait alors la fin du traité, qu'un manuscrit arménien a permis de reconstituer : or, on y lit un long passage de dix lignes, sur la vie et le martyre de sainte Thècle (92). Peut-être cet intérêt témoigné à sainte Thècle pourrait-il être interprété comme un indice — très léger — en faveur de l'origine athanasienne de ce traité ? Baronius rapporte ce propos de Lindanus, qui avait compulsé un index à la bibliothèque de l'Escurial : « in eodem indice, sanctus Athanasius de vita sanctae Theclae nobis lectus est » (93). Montfaucon, lui aussi, fait allusion à une vie de sainte Thècle par Athanase : « in schedis quibusdam Emerici Bigotii τοῦ μακαρίτου, quae penes me sunt, fertur esse quaedam beatae Theclae vita in bibliotheca Scorialensi, quae Athanasii nomen praeferat » (94).

Cette lettre se présente vraiment comme un λόγος περὶ παρθενίας. « L'auteur ne vise pas une vierge en particulier (95), ...mais son exhortation vise toutes les personnes qui veulent vivre dans l'état de virginité... « Avez-vous compris, ô vierges, les choses qui ont été dites pour les vierges ? » (l. 205). Comme παρθένοι, l'auteur n'envisage que des femmes, dont c'est le nom propre (l. 56) et qui se distinguent des femmes du monde (κοσμικαί, l. 4). Ces dernières ont leurs maris selon la chair (l. 13), tandis que les premières sont les épouses du Christ (l. 3, 55). La παρθένος a, comme telle, un pacte inviolable avec le Christ (l. 60) ; son état de vie, meilleur que l'état de mariage (l. 109), est un état stable, qui doit durer jusqu'à la mort (l. 26). C'est la vie angélique (l. 38) dans la continence (l. 104), sauvegardée par l'éloignement de tout rapport avec les personnes de l'autre sexe (l. 43)... La παρθένος jeûne, s'abstient du bain et des amusements mondains ; elle pratique le silence, les veilles, la psalmodie ; elle lit les Ecritures, travaille pour subvenir à ses nécessités, demeure pauvre et se vêt sans se parer (l. 79). Mise en garde contre la fréquentation de la société mondaine (l. 8), et contre les rapports avec les hommes (l. 43), elle vit avec sa mère et habite avec d'autres femmes (l. 97). La παρθένος mène donc une vie d'un genre spécial, supérieure à celle des autres chrétiens, mais elle mène cette vie dans le monde, dans sa famille... Ce n'est encore qu'une ébauche de l'état religieux ».

Qu'apprenons-nous de l'auteur ? Presque rien. Il se compare au laboureur fier de sa moisson et à l'ouvrier dont l'œuvre durable

(92) *Sitzungsb. Preuss. Akad.*, 1935, Casey, texte arménien, p. 1034 ; trad. allem., p. 1045, lignes 20-29.

(93) BARONIUS, *Martyrologium Romanum*, 23 septembre, Paris, 1645, p. 379.

(94) MIGNE, P. G. 25, XXVII, n° 17. Cette vie se trouve effectivement à l'Escurial, dans les codices : cod. y II.5 (M. 310), n. 19 ; cod. y II.8 (M. 313), n. 16 ; cod. y II.9 (M. 314), n. 19, d'après la description du P. DELEHAYE, *Cat. Cod. Hag. graec. reg. monast. S. Laurentii Scorialensis*, dans *Analecta Bollandiana*, t. XXVIII (1909), p. 370, n° 19 ; 375, n° 16 ; 377, n° 19. Sur sainte Thècle, *Acta S.S. Bolland.*, septembre, VI, 546-568.

(95) *Le Muséon*, XL, 1927, p. 234.

mérite son salaire (l. 207); il répète aux vierges les choses qu'il a lui-même apprises en se rendant compte des limites imposées à la science et à la parole humaines (l. 208). Il use abondamment de l'Écriture (57 citations). Il trouve des paroles enthousiastes pour décrire la récompense céleste réservée aux vierges (l. 182) témoin la prosopopée conservée en arménien, très semblable à celle d'Athanase dans la lettre copte. Ses conseils d'ascétisme témoignent d'un ferme bon sens. Il apporte des exemples peu nombreux (Adam et Eve, Caïn, Les Vierges folles), et malgré sa prédilection pour les Actes de Paul et de Thècle, il sait se garder du merveilleux des Apocryphes. Certes, on ne devine pas de préoccupations dogmatiques, mais ne pourrait-on pas faire le même grief à d'autres lettres d'Athanase, à la lettre à Amoun par exemple ? On arrive donc à la même conclusion que pour la lettre syriaque précédente : aucun argument de critique interne, bien au contraire, ne contredit l'attribution à saint Athanase, faite par un manuscrit du ^{vi}^e ou du ^{vii}^e siècle. Cette conviction est renforcée du fait que le même traité se retrouve, en arménien, dans une collection d'écrits athanasiens, traduits du grec au ^{vi}^e siècle.

Ce traité fut publié par Casey en 1935 (*Sitzungsberichte des Preussischen Akademie*). Il repose sur deux manuscrits de la bibliothèque des Mékhitaristes de Vienne. Cod. 648 du ^{xiv}^e siècle (?) et Cod. 629 du ^{xix}^e, f° 149 a-209 a (96). Les deux manuscrits contiennent des collections d'écrits d'Athanase (97). Un colophon, d'origine inconnue, désigne le traité comme appartenant à une collection de dix-sept écrits athanasiens traduits en arménien par Mesrob et son école. Du point de vue philologique toutefois, il semble difficile d'admettre une date aussi ancienne. Casey propose plutôt le ^{vi}^e siècle, en raison des mots composés, très nombreux, tels qu'aimaient à les former les traducteurs arméniens de l'époque post-classique, d'après des modèles grecs.

La présence de ces mots composés, ajoute Casey, trahit une traduction à partir du grec : conclusion qui rejoint heureusement celle de Lebon.

Cette nouvelle version permet de reconstituer les lacunes du manuscrit syriaque, mutilé en finale sur un cinquième de sa longueur. Ce fragment nouveau contient une liste des précurseurs de la virginité dans l'Ancien Testament, une prosopopée de la virginité et une longue citation de la vie de sainte Thècle (98).

« Comme notre traité s'accorde très bien avec la personnalité et le temps d'Athanase, conclut Casey, son authenticité doit être acceptée.

(96) *Sitzungsberichte*, XXXIII, 1935, intr., p. 1022, texte, 1026-34, trad. all., 1035-45.

(97) *Harvard, Theol. Rev.*, 1931; CASEY, *Armenian manuscr.*, p. 43-59. Cf. p. 57.

(98) *Sitzungsberichte*, p. 1045.

au moins comme probable » (99). Curieuse fortune de ce traité sur la virginité, composé en grec par saint Athanase, et que nous ne connaissons plus que par deux versions, syriaque et arménienne !

* * *

UNE LETTRE DE SAINT ATHANASE, EN COPTE,
AU SUJET DE L'AMOUR ET DE LA TEMPÉRANCE.

En 1927, M. Arn. Van Lantschoot publiait, dans le *Muséon*, une lettre copte encore inédite, portant ce titre : « Lettre de notre Saint Père, vénéré à tous égards, Apa Athanase, archevêque d'Alexandrie, au sujet de l'amour (ἀγάπη) et de la tempérance (ἐγκράτεια) » (100).

« La lettre se trouve dans le Ms. Or. 8802 du British Museum (101) que les critères paléographiques permettent de dater du XI-XII^e siècle. Le fragment comprend six feuillets de parchemin... le texte y occupe les folios 1 r^o-4 v^o, l. 24. Dialecte sahidique ».

M. Van Lantschoot laissait aux Patrologues le soin de discuter du bien-fondé de cette attribution.

Or, une découverte du professeur Lefort apporte en sa faveur un argument précieux (102). Il a comparé la « Lettre sur l'amour et la tempérance » à une longue exhortation copte, intitulée : « Catéchèse prononcée par notre très vénérable Saint Père Apa Pachôme, le saint archimandrite, à l'occasion d'un frère moine ayant du ressentiment contre un autre ; c'était du temps d'Apa Eboneh, qui l'avait amené à Tabennèse. Il lui adressa ces paroles » (103). L'attribution de cette catéchèse ne prête à aucun doute : Lefort a montré que Pachôme († 346) en est effectivement l'auteur (104).

« La parenté des deux textes est évidente : non seulement les deux exposés se suivent pas à pas, mais souvent les mots et des phrases entières sont absolument identiques » (105). Et M. Lefort de donner les textes en deux colonnes parallèles (106). Deux hypothèses s'offrent à l'esprit : ou bien tous les deux ont puisé à une source commune, ou bien l'un a copié l'autre.

M. Lefort montre encore que Pachôme est le compilateur : « il abrège généralement sa source ; s'il la développe sur quelques points, c'est que sa mémoire, pleine de textes bibliques, l'entraîne à préciser

(99) *Sitzungsberichte*, p. 1026.

(100) *Le Muséon*, XL, 1927, p. 265-292, texte et traduction française.

(101) CRUM, *Cat. of the Coptic mss. in the Brit. Mus.*, n° 185.

(102) *Le Muséon*, XLVI, 1933, Athanase écrivain copte, p. 1-33.

(103) BUDGE, *Coptic Apocryphs in the dialect of Upper Egypt*, 1913, texte et traduction anglaise. — Cod. Or. 7024 du Br. Mus., p. 35-98.

(104) *Le Muséon*, XLVI, 1933, p. 1-6.

(105) *Ibid.*, p. 7.

(106) *Ibid.*, p. 7-24.

une citation ou à en introduire de nouvelles ; ou, dans quelques cas, qu'il vise des circonstances propres à la vie monastique » (107). Mais en absorbant le texte d'Athanase il laisse des traces visibles de la soudure, en deux endroits au moins (108). « Ce sont là des détails qui trahissent indubitablement la main d'un compilateur... inutile de chercher une autre source à la deuxième partie de la catéchèse de Pachôme, que le petit traité attribué à Athanase » (109).

Le plagiat de Pachôme permet de dater au moins approximativement la « Lettre sur l'amour et la tempérance ». Il mourut au printemps de l'an 346, mais avait quitté Tabennèse pour Pboou avant 334. C'est donc avant cette dernière date, qu'Eboneh, supérieur du monastère de Senêset, lui amena le frère colérique, que fut prononcée la catéchèse et qu'avait été écrite la Lettre destinée à servir de modèle. « Nous voici bien près de l'accession d'Athanase au siège épiscopal (328). Ce ne peut donc être fort longtemps après cette date que Pachôme prononça sa catéchèse. Il est même possible que la dite catéchèse soit antérieure à 328, car les communautés étaient organisées bien avant cette date, et, dès les débuts, Pachôme servait de juge, dans les cas que lui soumettaient les chefs des groupes monastiques voisins. Athanase, lui-même, semble nous apprendre que son traité n'est guère postérieur à la période des persécutions, quand, faisant allusion au texte de Math. xxiv, 22, il dit : « nos jours ont été abrégés ; le deuil a cessé parmi les hommes ; laissons là le passé ». On sait qu'il avait seize ans lors du martyre de l'archevêque Pierre, en 311 ; il a donc vécu une partie de ces jours de deuil. Dans ces conditions, son traité serait une œuvre de jeunesse et pourrait remonter aux années qui précéderent son épiscopat. Ainsi s'expliquerait le silence de Pachôme, qui ne pouvait pas encore le considérer comme « le flambeau de la terre » (110), ni invoquer son autorité doctrinale » (111).

Le témoignage fortuit de Pachôme sur la date de cette Lettre — dont rien ne répugne par ailleurs au génie d'Athanase — incline à admettre la véracité de l'attribution : « Lettre de notre Saint Père... Athanase ».

* * *

« MEMBRA DISJECTA » D'UNE LONGUE LETTRE D'ATHANASE EN COPTE, SUR LA VIRGINITÉ.

A l'occasion de son immense enquête à travers les fonds coptes des Bibliothèques pour rassembler tous les fragments des *Vitae* de

(107) *Le Muséon*, XLVI, 1933, p. 26.

(108) *Ibid.*, p. 27.

(109) *Ibid.*, p. 27.

(110) C'est ainsi que Pachôme appelle lui-même Athanase dans Paris, Bibl. nat. Copte, 129, 12, f. 71 v°.

(111) *Le Muséon*, 1933, p. 28-29.

Pachôme (112), le professeur Lefort, de Louvain, a découvert plusieurs écrits d'Athanase, notamment des fragments importants d'une Lettre à des vierges.

* * *

En 1927 (113), il estimait que cette Lettre était précédée, dans un même recueil primitif (du ^v^e siècle), par les *Pseudo Clémentines de Virginitate*, dont il publiait le texte copte et une traduction latine d'après les fragments Paris B. N., 131¹ f. 3-7 et 130² f. 101-102 (114). Il croyait alors que le f° 2 de garde, les concernait avec son titre : « La lettre d'Apa Athanase l'archevêque, au sujet du comportement convenant à ceux qui pratiquent l'ἐγκράτεια ». Mais en 1952, M. Lefort avoue : « Après avoir réexaminé les caractéristiques paléographiques sur les originaux, il nous paraît qu'on a affaire à deux codices différents, et que celui des Pseudo Clémentines est certainement le plus ancien » (onciale du type ^{iv}^e-^v^e siècles) (115). Quant au feuillet titre, on n'oserait affirmer qu'il occupait cette place dans le codex primitif, car les milliers de feuillets, sortis pêle-mêle des fouilles du Monastère Blanc, furent manipulés par Maspéro, Amélineau, etc..., puis groupés en volumes, non selon des critères paléographiques, mais d'après leur contenu doctrinal (116). On ne peut donc affirmer que les milieux monastiques égyptiens attribuaient à saint Athanase les Pseudo Clémentines de Virginitate. Du moins faut-il retenir qu'on les y connaissait dès le ^{iv}^e et ^v^e siècle : Chenoute (117) et son successeur Besa (118) les citaient d'après ce texte copte, plus ancien et plus fidèle que la traduction du codex syriaque de 1470 (119).

(112) *Le Muséon*, LIX, 1946, « Mélanges Lefort »; VERGOTE, *L'œuvre de M. Lefort*, p. 41-62, cf. 43-49.

(113) *Le Muséon*, XL, 1927, *Le De Virginitate* de saint Clément ou de saint Athanase ? p. 249-264.

(114) *Le Muséon*, XL, 1927, texte copte et trad. latine, p. 254-264; *Le Muséon*, XLII, 1929, p. 265-269.

(115) *Corpus Script. Christ. Orient.* LEFORT, *Les Pères apostoliques*, en copte, 1952, vol. 135, tome 17, p. XVII, note 4.

(116) *Ibidem*, cf. toute l'introduction « *Les Pseudo Clémentines de virginitate* », p. XV-XIX.

(117) C. S. C. O., *op. cit.*, *Pères apost.* en copte, vol. 135, p. XVIII-XIX, et aussi C. S. C. O., *Sinuthii vita et opera omnia*, LEIPOLDT, 1913, vol. 73, tome IV, copte, V, p. 26-37 (p. 29, l. 26; p. 30, l. 7 et 17; p. 31, l. 7 et 14; p. 32, l. 3).

(118) *Bulletin inst. franç. d'archéol. orient.* LEFORT, « Une citation copte de la 1^a Ps. Clémentine de virginitate », XXX, p. 509-511.

(119) Ce codex syriaque se trouve à la bibl. du Séminaire réformé d'Amsterdam. Cf. MIGNE, P. G. 89, col. 1421-1850, mais surtout : DIEKAMP, *Patres Apostolici*, tome II, Tübingen, 1913 : trad. latine du texte syriaque avec édition critique des excerpta grecs retrouvés dans les Pandectes du moine palestinien Antiochos (vers 620). Cf. texte copte avec trad. franç. par LEFORT, dans C. S. C. O., *Les Pères apostoliques en copte*, 1952, tome 17, vol. 135, p. 32-43 et vol. 136, tome 18, p. 29-37. Sur toute cette question des Ps. Clém. de Virginitate, cf. BARDENHEWER

* * *

Reste l'importante « *Lettre aux vierges* », partiellement reconstituée par Lefort, avec les fragments suivants (120) :

- | | | |
|--------------------------|----------------------------------|--|
| p. 61-68 B.N. de Naples | cf. Zoega CCXLV (121) | <i>Muséon</i> XLII 1929
tr. fr. p. 240-243 |
| p. 85-102 B.N. de Paris | vol. 131 ² f. 90-98 | <i>Muséon</i> XLII 1929 |
| fonds copte | | t. copte p. 213-234 |
| p. 105-116 B.N. de Paris | vol. 131 ² f. 99-104 | tr. fr. p. 243-260 |
| p. 119-136 B.N. de Paris | vol. 131 ² f. 105-113 | |
| p. 155-162 B.N. de Paris | vol. 78 f. 59-61 et 58 (122) | <i>Muséon</i> XLII 1929
t. copte p. 235-238
tr. fr. p. 260-264 |
| | à compléter par | <i>Muséon</i> XLVIII 1935
p. 56-59. |
| p. 213-214 B.N. de Paris | vol. 131 ² f. 135 | <i>Muséon</i> XLII 1929
texte p. 239
tr. fr. p. 264. |

Nous possédons ainsi des fragments considérables d'une lettre à des vierges : 65 pages environ (soit le double de la lettre syriaque aux pèlerines de Jérusalem).

« L'ordre ci-dessus est garanti par le chiffre de la pagination, les signatures de cahier en tête et en queue, et éventuellement par l'enchaînement du texte » : ainsi, à la page 96, l'auteur renvoie à ses développements des pages 61-62 « si vous vous rappelez ce que nous avons dit, à savoir que la virginité est au-dessus de la nature humaine ». De même, page 109, fait-il allusion à son exposé des pages 63 et suivantes : « il n'y a aucune virginité pour ces gens-là (les païens), comme je l'ai dit auparavant ». Partout, d'ailleurs, un même parchemin blanchâtre qui caractérise les codices v-vii^e siècle, avec des dimensions sensiblement égales de 25 cm-20 cm. Pour les pages 85 et suivantes, la provenance d'un même volume est « paléographiquement évidente » (123).

Mais à qui attribuer cette lettre qui se présente sans indication d'auteur, sans adresse de destinataires et dont on ne peut même évaluer les lacunes initiale et finale ?

Geschichte d. Alt. Lit., II, 1914, n° 73 et *Dictionnaire de spiritualité*, Clément de Rome, tome II, 1, col. 963.

(120) *Le Muséon*, XLII, 1929, LEFORT, *Saint Athanase sur la virg.*, p. 196-212.

(121) ZOEGA, *Catalogus codicum copticorum qui in museo Borgiano adseruantur*, Rome, 1810, n° 245, texte copte donné *in extenso*. La page 64 est reproduite par HYVERNAT, *Album de paléographie copte*, Paris, 1888, planche IVa ; date probable : fin du v^e siècle.

(122) Quatre feuillets décrits par QUATREMÈRE, *Recherches critiques*, Paris, 1808, p. 139. Cf. note de O. Von LEMM, *Koptische Miscellen*, n° LXVI, *Bulletin Acad. Saint-Petersbourg*, 1909, p. 393.

(123) *Le Muséon*, XLII, 1929, p. 198-201.

* * *

Le professeur Lefort présente d'abord un argument de critique interne : « Heureusement le texte laisse clairement transparaître la personnalité de son auteur : 1° celui-ci paraît bien avoir vécu et écrit dans le milieu alexandrin ; dans sa démonstration de l'absence de virginité chez les païens, il fait remarquer (p. 64), que les prêtresses égyptiennes ne sont dites nulle part avoir pratiqué la virginité : il s'en prend longuement ailleurs (p. 104-115) aux doctrines d'un personnage qui fut un pur Alexandrin, Hiéracas (124)... L'auteur a vécu dans l'entourage d'Alexandre (archevêque d'Alexandrie † 328) dont il a recueilli les enseignements sur la virginité et qu'il appelle notre père ; 2° il se donne lui-même comme un pasteur d'église, « le serviteur de votre fiancé » (p. 122) ; il remplit le même rôle que son père Alexandre (p. 125) ; les préoccupations dogmatiques qui le retiennent longuement (p. 126-134) correspondent singulièrement aux questions agitées lors des querelles ariennes ; 3° lorsqu'il écrit, il est déjà vieux : « le vieillard que je suis » (p. 135), et il doit faire effort pour se rappeler ce qu'il entendait de la bouche d'Alexandre (p. 125) : 4° il a déjà antérieurement écrit aux vierges à propos de la conduite qu'elles ont à tenir (p. 135). Il paraît difficile de trouver un personnage qui réponde mieux qu'Athanase à chacun de ces traits » (125).

* * *

Sans nous attarder à des rapprochements, pourtant suggestifs, avec les *Gnômes* du Concile de Nicée (126) et la *Chronique* de Sévère d'Ašmuneîn (127), venons-en à l'argument décisif que le professeur

(124) Sur Hiéracas, EPIPHANE *Haereses Panarion* Haer. 67, G. C. S., 1931. III, 132 ou MIGNE, P. G., 42, col. 172 C.

(125) *Le Muséon*, XLII, 1929, p. 203.

(126) Sans en tirer de conclusion, le professeur Lefort signale (*Le Muséon*, XLII, 1929, note p. 204), une parenté littéraire évidente entre la Lettre aux vierges et les *Gnômes* du Concile de Nicée (traduction du texte et littérature sur le sujet dans HAASE, *Die koptischen Quellen zum Konzil von Nicäe*, Faderborn, 1920) :

Vg. Lettre copte, p. 88 : « s'il en est une qui désire rester vierge et fiancée du Christ, elle peut considérer la vie de celle-là (Marie) et l'imiter » : HAASE, p. 52, lignes 3-4.

Vg. Lettre copte, p. 91-92 : « elle ne se reposait pas outre mesure mais pour que son corps se reposât seulement » : HAASE, p. 51, l. 25-27.

Vg. Lettre copte, p. 91 : « elle ne mangeait ni ne buvait par plaisir, mais afin de ne pas laisser mourir son corps avant terme » : HAASE, p. 5, l. 8-11 (cf. correction proposée par Lefort). Cf. HÉFÉLÉ, *Histoire des Conciles*, I, 2^e part., Append. 5 « les fragments coptes relatifs au Concile de Nicée », p. 1124-1138.

(127) Se reporter au texte de la *Chronique* cité p. 2, ci-dessus : « sachez que j'ai servi de secrétaire à mon père Alexandre... voilà ce qu'Athanase l'apostolique écrivit et rapporta de son saint Père Alexandre ».

Dans la lettre copte on lit un passage assez semblable : « Il me faut vous

Lefort tire d'une citation de Chenoute. Après une lacune de 18 pages, la Lettre aux vierges reprenait (p. 155), dans un style nouveau, fait d'apostrophes (128) à la virginité :

- « O virginité, arbre fertile et douceur sans remords,
- « O virginité, paradis et maison du Tout-Puissant,
- « O virginité, gloire de Dieu et honneur des archanges... etc....

Le professeur Lefort a découvert et laborieusement reconstitué (129) un fragment d'une homélie de Chenoute qui cite ce passage de la Lettre aux vierges, en l'attribuant à saint Athanase :

« *Cet homme de bien, Athanase, l'archevêque, dit ceci et d'autres choses encore dans ses lettres : « O virginité, image de l'incorruptibilité et arbre de vie ; O virginité, belle pourpre entre toutes les pourpres et face de Dieu l'immortel... etc... » et ainsi douze exclamations qui ne figurent pas dans nos fragments ; mais avec la treizième : « O virginité, arbre fertile... etc... » et les sept suivantes, on retrouve le texte de*

raconter à vous aussi, pour autant que je pourrai me le rappeler, ce que nous avons entendu de la bouche de notre père Alexandre. Lui en effet, alors que des vierges comme vous étaient venues le trouver et demandaient à entendre une parole de sa bouche, lui, dis-je — il tenait en main les Evangiles, car c'était un vieillard avide de lectures — leur parla alors aussitôt de leur fiancé qui est aussi le vôtre », *Le Muséon*, XLII, 1929, tr., p. 256.

Similitude de situations assez étrange, même si les propos rapportés ne sont point identiques. Peut-être Sévère utilise-t-il des fragments perdus de la lettre aux vierges, où se trouvaient les enseignements d'Alexandre sur le jeûne ? Cf. *Le Muséon*, XLVIII, 1935, p. 67-68 et *infra*, p. 29.

(128) Des exclamations semblables se retrouvent dans le λόγος σωτηρίας (Von der GOLTZ, *Texte und Unter.*, XXIX 2^a N. F., XIV, 2^a, chap. 24, p. 59 ou, à défaut, MIGNE, P. G. 28, col. 280 C D.)

VON LEMM (*Koptische Miscellen*, n° LXVI, p. 397-398) croyait y voir la source des exclamations de la lettre copte. Il semble qu'Athanase usait volontiers de ces apostrophes lyriques, cf. citations d'Athanase par Apa Moïse, *supra*, p. 3. Cf. péroraison du discours sur la virginité en arménien publié par CASEY, *Sitzungsberichte der Preuss Akademie*, XXXIII, 1935, p. 1044. Cf. fragments publiés par LEFORT, « Mélanges de Ghellinck », 1951, p. 218. Cf. aussi, passage assez semblable dans « une curieuse homélie grecque sur la virginité », remarquablement éditée et traduite par Dom AMAND et M. MOONS, *Revue bénédictine*, LXIII, 1953, p. 18-69 et 211-238. Cf. p. 42-44.

(129) Cf. reconstitution A B C de la citation d'Athanase par CHENOUTE, dans *Le Muséon*, XLII, 1929, p. 272.

Reconstitution A B C D, *Le Muséon*, XLVIII, 1935, p. 56-59.

Frag. A : Paris B. N. copte 130⁵, f. 25-26, édit. LEIPOLDT C. S. C. O. *Sinuthii opera*, série II, tome 17, III, p. 107-108.

Frag. B : British Mus. Or. 3581 A (80) ; CRUM, *Catalogue*, S, n° 254, texte et trad. all. dans Von LEMM, *Koptische Miscellen*, op. I, n° LXVI, p. 398-400, trad. franç. *Le Muséon*, 1929, p. 260, note 3.

Frag. C : Paris, B. N., copte 131⁷ f. 26, inédit.

Frag. D : Paris, Louvre, n° 10011 (R. 189).

Pour cette question de la citation de CHENOUTE, cf. *Le Muséon*, 1929, p. 205-206, p. 269-274 et surtout *Muséon*, 1935, p. 55-61.

la Lettre aux vierges (130). Les douze premières phrases figuraient donc dans la lacune de notre vieux codex athanasien (p. 137-154) et permettent de la combler partiellement. Mais ce qui rend plus précieuse encore la citation de Chenoute, contemporain d'Athanase, c'est qu'elle garantit l'attribution de toute la lettre. Dans cet hymne enthousiaste à la virginité, il faut voir sans doute, la péroration de la Lettre aux vierges (131).

* * *

Après les données de la critique interne et le témoignage de Chenoute, les emprunts de saint Ambroise à cette Lettre, dès 377 (4 ans après la mort d'Athanase) confirment son unité de structure et son origine athanasienne.

L'honneur de cette découverte revient au P. Janssens. Il signalait en 1930 des rapports manifestes entre la lettre copte, publiée l'année précédente par Lefort, et le livre second du *De Virginibus* de saint Ambroise (132). Son ouvrage en néerlandais n'étant peut-être pas accessible à tous, nous reproduisons les passages parallèles qu'il signalait (133) :

Texte copte, p. 88, *Muséon*, 1929, p. 244 : « Maintenant donc, que la vie de Marie, qui engendra Dieu, soit à vous toutes, comme elle est écrite (134), l'image à laquelle chacune conformera sa virginité ! Il

(130) « Mélanges de GHELLINEK », I, 221, LEFORT, *Encore un De Virginitate ?* « La comparaison entre le texte de Chenoute et celui d'Athanase permet de constater : 1° que ces apostrophes se suivent exactement dans le même ordre ; 2° que les textes y sont absolument identiques à un iota près ; 3° que Chenoute n'a repris en entier que les apostrophes courtes ; 4° qu'il n'a repris que le début des apostrophes comportant un certain développement et a laissé tomber le reste. De ces faits patents, il paraît légitime de conclure que Chenoute copie exactement sa source, mais l'abrège systématiquement quand celle-ci présente quelque développement ».

(131) Car il semble difficile de faire tenir dans cette lacune de 17 pages, la conclusion d'une première lettre, le début d'une seconde pièce, avec les développements préalables qu'exige un tel lyrisme, et les douze phrases citées par Chenoute, dont on a constaté qu'il abrège en citant. Du même volume, nous possédons un dernier fragment de deux pages p. 213-214 (*Le Muséon*, 1929, trad. franç., p. 264), qui, après une lacune de 50 pages, donne la fin d'une pièce et le début d'une autre : « Du même, sur la vie dans le Christ », fragment trop bref pour qu'on en puisse rien conclure.

(132) Dans une note de son traité, *De heilige Maagd en Moeder Gods Maria*, I, *Het dogma en de Apocryphen*, 1930, N. V. Standaard-Boekhandel Antwerpen-Nijmegen. Note E, *Een Marialeven vermeld bij S. Athanasius en S. Ambrosius*, p. 332-336.

(133) MIGNE, P. L. 16, col. 187-232. Nous citerons le texte d'Ambroise d'après l'excellente édition du P. FALLER, *Florilegium Patristicum*, fasc. XXXI, *S. Ambrosii de Virginibus*, Bonn, 1933, avec indication du livre et du paragraphe, ce qui permet aussi bien de se reporter à Migne.

(134) Curieuse mention d'une « Vie de Marie » écrite pour l'édification des vierges. Janssens cite une allusion d'Epiphane le moine (*De vita B. virginis*, 10,

vaut mieux en effet que vous vous connaissiez vous-mêmes par elle, comme en un miroir, et ainsi vous parer ». Cf. Ambroise, livre II, § 6 : « Sit igitur vobis tamquam in imagine descripta virginitas vita Mariae, e qua velut speculo refulget species castitatis et forma virtutis ».

Copte, p. 89, *Muséon*, p. 244 : « Elle ne désirait pas être vue par les hommes, mais elle priait Dieu d'être son examinateur. Elle n'avait pas non plus hâte de sortir de sa maison ». *De Virginibus*, II, 7 : « arbitrum mentis non hominem, sed Deum quaerere » ; II, 9 : « prodire domo nescia ».

Copte, p. 91, *Muséon*, p. 245 : « Elle ne mangeait ni ne buvait par plaisir, mais afin de ne pas laisser mourir son corps avant terme ». *De Virginibus*, II, 8 : « Et si quando reficiendi successisset voluntas, cibus plerumque obviis, qui mortem arceret, non delicias ministraret ».

Copte, p. 91-92, *Muséon*, p. 245 : « Elle ne dormait pas outre mesure, mais pour que son corps seulement se reposât ; et puis elle veillait pour sa besogne et les Ecritures ». *De Virginibus*, II, 8 : « Dormire non prius cupiditas quam necessitas fuit et tamen, cum quiesceret corpus, vigilare animus, qui frequenter in somnis aut lecta repetit aut somno interrupta continuat ».

Copte, p. 92, *Muséon*, p. 245 : « Elle n'allait pas et venait, mais seulement quand elle devait se rendre au temple ; car elle ne négligeait pas ce point ; elle allait avec ses parents, marchait comme il faut et était décente dans sa tenue et la vigilance sur ses yeux ». *De Virginibus*, II, 9 : « Prodire domo nescia, nisi cum ad ecclesiam conveniret, et hoc ipsum cum parentibus aut propinquis » ; *ibid.*, II, 7 : « Nihil torvum in oculis... non gestus fractior, non incessus solutior ».

Copte, p. 93, *Muséon*, p. 246 : « On ne l'entendait pas crier quoi que ce soit ». *De Virginibus*, II, 7 : « non vox petulantior ».

Copte, p. 94, *Muséon*, p. 246 : « Elle était soumise à ses parents ; quant à quereller son père ou sa mère, elle considérait cela comme une abomination devant Dieu ». *De Virginibus*, II, 7 : « Quando ista vel vultu laesit parentes, quando dissensit a propinquis ? ».

Copte, p. 94-95, *Muséon*, p. 246. Marie était si peu familière avec les hommes qu'elle ne supportait pas leur voix : « C'est l'Evangile qui témoigne de cette affirmation... La jeune fille... se troubla fort, parce qu'elle n'était pas habituée à une voix masculine... Marie... songea à fuir... jusqu'à ce que celui qui lui parlait enleva d'elle la crainte, en lui manifestant son nom (135) en ces termes : « Ne crains

MIGNE, P. G. 120, col. 200 A) qui viserait peut-être le texte publié par Lefort. « Ἀθανάσιος δὲ ὁ ἐξ Ἀλεξανδρείας εἶπεν περὶ αὐτῆς ὅτι ἐπιθυμίαν ἀνδρὸς ἠγνόησεν ». Siméon Métaphraste assure qu'Athanase aurait écrit sur la vie de Marie (*Oratio de sancta Maria*, 1, P. G. 115, 531 A).

(135) Ce trait ne se trouve pas dans l'Evangile de Luc encore qu'Athanase en appelle expressément au témoignage de l'Evangile. Allusion à un apocryphe ?

pas, Marie, je suis Gabriel ». *De Virginibus*, II, 11 : « Denique et Gabriel eam ubi revisere solebat invenit, et angelum Maria quasi virum specie mota trepidavit, quasi non incognitum, audito nomine recognovit ».

Copte, p. 95, *Muséon*, p. 246 : « Voilà l'image de la virginité ; Marie en fait était telle. Que celle qui désire être vierge, considère celle-ci ». *De Virginibus*, II, 15 : « Haec est imago virginitatis. Talis enim fuit Maria ut ejus unius vita omnium disciplina sit ».

Copte, p. 100, *Muséon*, p. 248 : « O combien de vierges rencontrera Marie ! Comme elle se les adjoindra et les entraînera aux pieds du Seigneur ». *De Virginibus*, II, 16 : « O quantis illa virginibus occurret. Quantas complexa ad Dominum trahet ».

Copte, p. 100-101, *Muséon*, p. 248 : « Comme le Seigneur les présentera à son Père !... Quelle joie parmi les anges... ». *De Virginibus*, II, 16-17 : « Quemadmodum eas ipse Dominus commendabit Patri... quanta angelorum laetitia ».

Copte, p. 102, *Muséon*, p. 249 : « Et ensuite, de même que jadis sur la mer, Marie marchait devant les femmes avec un tambourin, de même... la virginité commandant et marchant en tête, avec une grande franchise, toutes formeront un même chœur et une même symphonie dans le ciel, bénissant Dieu et disant : « J'entrerai devant l'autel de Dieu, devant le Dieu qui réjouit ma jeunesse », et « je te sacrifierai une hostie de bénédiction, je donnerai mon vœu au Seigneur ». *De Virginibus*, II, 17 : « Tunc etiam Maria tympanum sumens choros virginales citabit cantantes Domino, quod per mare saeculi sine saecularibus fluctibus transierunt. Tunc unaquaeque exultabit dicens « et introibo ad altare Dei mei, ad Deum qui laetificat juventutem meam. Immolo Deo sacrificium laudis et reddo Altissimo vota mea ».

* * *

A n'en pas douter, saint Ambroise exploite ici la Lettre aux vierges d'Athanase. Mais en 1935 (136), le professeur Lefort a montré que ces emprunts s'étendaient aussi au *livre premier du De Virginibus*. On y retrouve, insérées dans un même plan d'ensemble, les idées et les formules des fragments coptes — dont on aurait peut-être douté encore de leur appartenance à un même ouvrage.

La virginité est au-dessus de la nature humaine.

De Virginibus, I, 11 : « Quis autem humano eam possit ingenio comprehendere, quam nec natura suis inclusit legibus, aut quis naturali voce complecti quod supra usum naturae sit ». *Copte*, p. 62, *Muséon*, p. 240-241 : « La virginité, elle, qui... n'a pas de loi mais est au-dessus de la loi... Qui a dépassé la nature humaine ».

(136) *Le Muséon*, XLVIII, 1935 « Athanase, Ambroise et Chenoute sur la virginité », cf. p. 61-68.

Chez les Hébreux, la virginité n'existait qu'en figure.

De Virginibus, I, 12 : « Dicet aliquis : sed etiam Helias nullis corporei coitus fuisse permixtus cupiditatibus invenitur. Ideo ergo curru raptus ad caelum... Et Maria tympanus sumens... choros duxit... Sed quid apostolus dicit ? « Haec autem in figura contingebant illis », ut essent « indicia futurorum » : figura enim in paucis est, vita in pluribus ». *Copte*, p. 67-68, *Muséon*, p. 242-243 : « Quant aux hommes qui ont vécu sous la loi... nous avons entendu parler de virginité chez eux, parce qu'ils prophétisaient... et que l'ombre de la parousie agissait... Alors la vertu de virginité n'était pas fréquente... Mais c'est à peine si l'on témoigne qu'elle exista chez quelques-uns. C'est ainsi qu'était vierge le grand Hélié pareil à un ange ; car nous ne lisons nulle part à son sujet, et personne n'a écrit, qu'il engendra des enfants et fut du tout marié ». Cf. aussi, *Copte*, p. 61, *Muséon*, p. 240 : « Aussi n'a-t-on pu vaincre par la flamme la pureté de corps du grand prophète Hélié. Au contraire, fut-il enlevé dans un char enflammé ».

Le Christ apporte la virginité sur la terre.

De Virginibus, I, 11 : « Hanc vitam fluxisse de caelo, quam non facile invenimus in terris, nisi postquam Deus in haec terreni corporis membra descendit ? Tunc in utero virgo concepit et verbum caro factum est » et, I, 13 : « Posteaquam Dominus in corpus hoc veniens... tunc toto orbe diffusus corporibus humanis vitae caelestis usus inolevit » (cf. aussi, I, 20-22).

Copte, p. 68, *Muséon*, p. 243 : « Mais après, lorsque le Seigneur vint dans le monde, prit chair d'une vierge et se fit homme, c'est alors que la chose antérieurement difficile devint facile ; ce qui était impossible à faire devint possible ; la chose qui jadis n'était pas fréquente, on constate maintenant qu'elle est fréquente et se répand comme il faut ».

Une virginité authentique n'a jamais existé chez les païens.

De Virginibus, I, 17 : « Pythagorea quaedam una ex virginibus celebratur fabulis, cum a tyranno cogeretur secretum prodere... morsu abscidisse linguam » ; I, 18 : « Eadem tamen forti animo sed tumentis utero, exemplum taciturnitatis et proluvium castitatis » (137). *Copte*, p. 63-64, *Muséon*, p. 241 : « Chez ceux qu'on appelle Pythagoriciens, il y eut une foule de prêtresses prophètes... Celles d'entre elles qui affirmaient être vierges furent trouvées enceintes par le tyran de ce temps-là. L'une d'elles put se couper elle-même la langue pour qu'on

(137) Le P. FALLER (*Flor. Patr.*, XXXI, p. 26, note 2) cherche les sources possibles de cette anecdote. L'influence d'Athanase n'est-elle pas l'explication la plus vraisemblable ? Il est regrettable que dans sa préface, d'ailleurs fort érudite, le P. Faller n'ait pas mentionné les importantes découvertes de Lebon et Lefort.

ne pût la forcer à révéler ses mystères ; mais cette personne fut ensuite trouvée enceinte, n'ayant pu rester vierge. C'est pourquoi on admirait ces femmes parce qu'elles s'imposaient de ne pas parler, mais on en rougissait parce qu'elles ne pouvaient garder la virginité ».

Supériorité de la virginité mais valeur du mariage.

Athanase développait longuement ce thème (*copte*, p. 96-115, *Mus.*, p. 247-252), sous forme de polémique contre l'encratisme d'Hiéracas, un ascète égyptien. On comprend que saint Ambroise ait traité le même sujet (I, 27-40, spécialement, 23 et 34), mais d'une façon plus indépendante.

La virginité, vertu angélique.

De Virginibus, I, 48 : « Non humanis jam, sed caelestibus, quorum vitam vivis in terris, digna es comparari... » ; I, 51 : « Neque mirum si pro vobis angeli militant, quae angelorum moribus militatis ». *Copte*, p. 120-121, *Muséon*, p. 254 : « Les anges... vous aident contre le diable, ces anges dont vous avez le reflet de pureté ».

Les vierges doivent s'attacher au Bien-Aimé comme l'épouse du Cantique.

Ce thème est développé par Athanase (*copte*, p. 116-135, *Mus.*, p. 253-259) et par Ambroise (*De Virg.*, I, 38-51). Voici deux passages caractéristiques :

De Virginibus, I, 46 : « Fraternus meus candidus et rubeus... Candidus merito, quia Patris splendor, rubeus, quia partus est virginis. Color in eo fulget et rutilat utriusque naturae ». *Copte*, p. 130, *Muséon*, p. 257 : « Il (votre fiancé) est blanc et il est rouge. Blanc en tant que Verbe : c'est lui la vraie lumière qui arrive à tous. Il est également rouge, par suite de la chair qu'il porte à cause de nous ».

On retrouve aussi la même citation de Cant. III, 7-8.

De Virginibus, I, 51 : « Sexaginta potentes in circuitu propaginis ejus strictis armatos ensibus et eruditos proeliaribus disciplinis... Vobis autem, virgines sanctae, speciale praesidium est ; ... neque mirum si pro vobis angeli militant... ». *Copte*, p. 121, *Muséon*, p. 254 : « Voici que le lit de Salomon à 60 braves qui l'entourent »... Comment donc maintenant l'ennemi prévaudrait-il contre celles sur lesquelles veille cette multitude d'anges ? »

Des conseils pratiques achèvent le livre premier.

De Virginibus, I, 53 : « Beatae virgines quas non inlecebra sollicitat corporum, non conludio praecipitat voluptatum. Cibus parsimoniae, potus abstinentiae docet vitia nescire ». Athanase, à la page 135 de sa lettre, commençait un exposé sur la conduite des vierges, malheureusement interrompu par une lacune de dix-sept pages. Dans ces fragments perdus, ne se trouvait-il pas des exhortations sur le

jeûne, où Ambroise aurait puisé encore et dont les propos de l'évêque Alexandre, cités par Sévère d'Asmuneïn (138), seraient un lointain écho ?

Après Janssens et Lefort, le P. Dossi, en 1951, est revenu sur ce problème (139), et suggère d'autres rapprochements entre la Lettre copte et le *livre troisième* du *De Virginibus* v. g. les développements dogmatiques (140) *De Virg.* III, 2-5 et les paroles d'Alexandre rapportées dans la Lettre aux vierges (copte, p. 125 et s., *Mus.*, p. 256). Ici toutefois, parenté d'inspiration peut-être, plus que dépendance verbale. On ne peut nier du moins que, pour les livres I et II, Ambroise ait utilisé le texte d'Athanase. En quelle langue le lisait-il ? C'est un problème qu'on aimerait voir éclairci. Le sera-t-il jamais ?

M. Lefort conclut ainsi son étude : « *Chenoute*, contemporain et compatriote d'Athanase, dit qu'il emprunte aux Lettres d'Athanase un long passage qui se lit dans la Lettre aux vierges ; la *personnalité* qui transparaît clairement à travers le texte de la Lettre aux vierges est manifestement Athanase ; *Ambroise* qui compile de préférence les « autorités » (141), utilise, en janvier 376 (3 ans après la mort d'Atha-

(138) Cf. *supra*, p. 2 et p. 22, note 127.

(139) *Acme, Annali della Facoltà di Filosofia e Lettere dell'università statale di Milano*, IV, f. 2, mai-août 1951, p. 241-262 : « S. Ambrogio e S. Atanasio de *Virginibus* ». Le P. Dossi se méprend gravement sur la pensée du professeur Lefort, cf. p. 244 : « Lo aveva preceduto il Lebon pubblicando ms. siriaci del Brit. Mus., ma l'attribuzione a S. Atanasio di tali ms. fu dal Lefort dimostrata insostenibile. Anzi il Lefort arrivò a identificare l'autore del « *Logos peri parthenias* », pubblicato dal Lebon, nel famoso Sinuthius, abate alessandrino, vivente nella seconda metà del sec. IV ». Or, Lefort n'a jamais combattu, que je sache, l'authenticité du texte édité par Lebon. La méprise du P. Dossi provient, semble-t-il, d'une erreur de lecture : cf. *ACME*, p. 262 : « quanto ai testi stampati dal Lebon, il Lefort ritiene che siano non una diversa recensione del testo atanasiano, ma un sunto fatto da qualche compilatore. Arriva perfino a scovare questo compilatore e il famoso Sinuthius : « « Esaminando più da vicino (dice il LEFORT, *Le Muséon*, XLII, 1929, p. 269), il testo di Lebon, ci siamo accorti che quel saggio non era che la finale del testo di Leipoldt pubblicato dal Paris copte 130, f. 25-26 ». Mais Lebon et son texte syriaque n'ont que faire ici ! Relisons le texte de Lefort : « En examinant de plus près le début déchiré du fragment de B.M. (= Brit. Mus. texte copte, or, 3581 A (80) édité par von Lemm), nous nous sommes aperçu que ce début couvrait la finale du fragment de *Chenoute* publié par Leipoldt d'après Paris copte 130, f. 25-26 ». Cf. *Mus.*, 1929, p. 265 et 269. Il s'agit d'une homélie copte de *Chenoute*, garantissant, par sa citation, l'authenticité athanasienne de la lettre copte aux vierges et en aucune façon de la lettre syriaque de Lebon (*Br. Mus. Addit.* 14607).

(140) FALLER, *op. cit.*, p. 64, signale plutôt divers rapprochements avec des symboles du IV^e siècle. Est-ce que l'allusion d'Ephrem à une lettre d'Athanase (Ἀθανάσιος ὁ Ἀλεξανδρείας ἐν τῇ πρὸς τὰς παρθένας ἐπιστολῇ) pour prouver la croyance traditionnelle à deux natures dans le Christ ne viserait pas les longs développements dogmatiques de la lettre copte, p. 126-134 ?

(141) Cf. BARDY, « Traducteurs et adapteurs au IV^e siècle », *Recherches sc. rel.*, XXX, 1940, p. 257-306, spécialement p. 262, 274-280. Sur la culture de saint Ambroise : cf. PELLEGRINO, « Primo biografo di S. Ambrogio : Paolini di Milano », *Scuola Cattolica*, mars-avril 1951, p. 151-152. Ambroise fut influencé, en matière

nase) la Lettre aux vierges » (142). Peut-il subsister quelque doute sur l'authenticité athanasienne de cette lettre copte adressée à des vierges ?

DEUX FRAGMENTS COPTES SUR LA VIRGINITÉ.

En 1949 (143), Lefort a publié dans les *Mélanges Peeters* de nouveaux fragments sahidiques sur la virginité. Il avait découvert à la Bibliothèque Nationale de Paris un feuillet portant le lemme suivant : « Voici les instructions et les préceptes concernant les vierges, donnés par apa Athanase, l'archevêque ». Mais ce lemme figure à la fin du verso du feuillet 85 (Paris, 130²). Lefort croit avoir retrouvé 14 feuillets, plus un fragment, appartenant au codex primitif (même parchemin, même écriture, même encre roussâtre) qu'il date de l'an 600. Malheureusement ces survivants ont perdu leur pagination et la majorité ne livrent que des lambeaux d'œuvres de Chenoute. Toutefois, outre le lemme (Paris, 130², fol. 85 v), un feuillet (Paris 130², fol. 88) et le fragment (Paris, 131⁸, fol. 124) concernent l'œuvre d'Athanase. Lefort en donne le texte (p. 145-146) et la traduction française (p. 147-148).

En 1951, Lefort verse au dossier d'Athanase un nouveau fragment d'un écrit copte sur la virginité (144). « Il s'agit d'un feuillet de parchemin conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris, fonds copte, 131⁵, f. 68 [0,297X0, 223], il porte un texte en deux colonnes de 29 lignes chacune, au recto — et respectivement de 31 et 29 au verso ; écriture du type x^e siècle (145). Le professeur Lefort a la certitude que ce feuillet appartenait à un codex primitif contenant l'homélie de Chenoute sur la virginité (comme B. N., vol. 131⁷, f. 26). On avait là un recueil d'écrits ascétiques, et le fol. 68, qui contient une prosopopée sur la virginité, en serait un fragment. Il ne semble pas qu'on puisse le rattacher à l'homélie de Chenoute, éditée par Leipoldt car, dans ce cas, la prosopopée atteindrait des proportions démesurées (146). Le fol. 68 serait plutôt un témoin direct du texte athanasien. « Il n'est pas impossible que ce soit un fragment de la Lettre aux vierges dont la prosopopée est mutilée en tête et en queue. Un seul indice, mais

d'exégèse par exemple, par Philon, Origène, Hippolyte, Didyme, Basile, Hilaire, cité par Dossi, *Acme*, op. cit., p. 259, note 20.

Sur l'estime d'Ambroise pour Athanase, cf. MIGNE, P. L. 16 c. 955B.

(142) *Le Muséon*, XLVIII, 1935, p. 70.

(143) *Analecta Bollandiana*, LXVII, 1949, *Mélanges Peeters*, I, LEFORT, « Un nouveau « De Virginitate » attribué à saint Athanase », p. 142-152.

(144) *Mélanges de Ghellinck* (Museum Lessianum Sect. Hist., 13, 1951, I, LEFORT, « Encore un « De Virginitate » de saint Athanase ? », p. 215-221.

(145) *Ibid.*, p. 216.

(146) Surtout si l'on se souvient que Chenoute cite d'ordinaire, en abrégant les exclamations longues.

combien vague, suggère pareille hypothèse, à savoir : la même manière de faire un mélange d'apostrophes courtes et d'apostrophes très longues » (147).

Ainsi, grâce au professeur Lefort, nous possédons, sur le thème de la virginité, deux fragments dont on peut supposer, avec quelque vraisemblance, qu'ils sont d'Athanase, et surtout une longue lettre qui lui appartient certainement.

Une thèse, chère au professeur Lefort, est celle de « Saint Athanase écrivain copte » (148). « Il voulait démontrer, écrit M. Vergote (149), que certaines œuvres d'Athanase, notamment les œuvres ascétiques, sont originellement écrites en copte. Un Athanase appartenant plus à la littérature copte qu'à la littérature grecque, une Eglise d'Egypte, égyptienne dans ses glorieux chefs aussi bien que dans ses humbles moines ». Il ne nous appartient pas de trancher le débat, mais les découvertes du professeur Lefort ne semblent-elles pas justifier cette thèse ?

* * *

TEXTES INÉDITS EN SYRIAQUE ET EN COPTE.

D'autres textes d'Athanase, sur ce même sujet de la virginité, attendent d'ailleurs d'être édités et traduits.

« La John Rylands Library de Manchester possède trois grands feuillets (150) donnant le texte acéphale, encore inédit, d'un long traité ascétique, dont Besa, disciple de Chenoute, fait une citation sous le nom d'Athanase. Au reste, l'œuvre est certainement très ancienne puisqu'on la retrouve dans les débris d'un codex en papyrus du v-vi^e siècle » (151).

Au British Museum, trois manuscrits du ix^e siècle, en *syriaque*, — Addit. 14.601, 14.649, 14.650 — reproduisent un même texte inédit dont on sait qu'il n'est pas celui publié par Lebon et qu'il ne correspond pas au texte grec édité par Von der Goltz (152). Cette pièce se réclame de saint Athanase et se donne comme un « De Virginitate ».

(147) *Ibid.*, p. 221.

(148) *Le Muséon*, LXVI, 1936, p. 49.

(149) *Le Muséon*, LIX, 1946, VERGOTE, « L'œuvre de M. Lefort », p. 48.

(150) CRUM, *Catalogue of the Coptic mss. in the coll. of the John Rylands Library* (Manchester, 1909), n° 62.

(151) Brit. Museum Or. 6007, CRUM, *Catalogue*, n° 990.

Cf. *Le Muséon*, LXVII, 1949, p. 152. Mgr Lefort annonce pour la fin de 1955 un volume intitulé « Lettres pastorales de saint Athanase » qui contiendra des fragments coptes des Lettres festales de 329 à 373, la réédition de la « Lettre aux vierges » et des autres fragments coptes publiés par lui ; la lettre éditée par Van Lantschoot et la longue lettre acéphale inédite de Manchester.

(152) *Le Muséon*, XL, 1927, p. 244-245 ; Mme Sigmund, bibliothécaire à l'Institut des Langues orientales, Paris, vient d'entreprendre l'édition et la traduction de ce texte.

Et sans doute, reste-t-il d'autres découvertes à faire, s'il est vrai, comme le disait Chenoute, qu'« Athanase ne se rassasiait jamais de parler sur la Virginité » !

* * *

A ce jour, nous possédons quatre lettres ou traités d'Athanase sur la virginité et la continence : deux en copte, un en syriaque, un autre en syriaque et en arménien — tous documents d'une valeur inestimable pour étudier l'idéal de la virginité selon saint Athanase. Nous espérons élaborer un jour cette synthèse (153), mais déjà nous paraît évidente la parenté de ces textes, venus jusqu'à nous par des voies si diverses et dont les développements tournent autour de ce même thème essentiel : la vierge est l'épouse du Christ. Aucun soupçon d'encratisme en ces pages, mais une doctrine mesurée, toute proche de l'Écriture, sans lien avec une anthropologie particulière comme chez un Grégoire de Nysse. C'est ce que l'on attendait d'Athanase, tel qu'on le connaissait déjà ou qu'on le soupçonnait, à travers de trop rares œuvres ascétiques : non pas seulement un intrépide défenseur du dogme de Nicée, mais « Apa Athanase », le Père d'une multitude innombrable de moines et de vierges. De sa grande figure, les découvertes récentes éclairent des traits jusqu'ici demeurés dans l'ombre. Voilà un nouvel exemple de ce que l'étude de la Patristique grecque peut gagner au dépouillement des littératures chrétiennes orientales, copte, syriaque et arménienne.

Maison Saint-Augustin
Enghien (Belgique)

Michel AUBINEAU, S. J.

(153) L'auteur prépare une thèse de doctorat ès lettres (Sorbonne) sur « l'idéal de la virginité au iv^e siècle d'après les Pères grecs ».

BIBLIOGRAPHIE

- BATIFFOL P. — « Le περί παρθενίας du pseudo Athanase », *Römische Quartalschrift*, 1893, p. 275-286.
- Recension de l'ouvrage de von der Goltz, *Revue biblique*, 1906, p. 295-299.
- BUONAIUTI E. — « Evagrio Pontico e il De Virginitate Ps. Atanasio », *Saggi sul cristianesimo primitivo*, Castello, 1923, p. 242-254.
- Reprend un article paru dans *Rivista trimestrale di studi filosofici*, Pérouse, 1920, p. 208-220.
- CASEY R. — « Der Dem Athanasius zugeschriebene Traktat περί παρθενίας », *Sitzungsberichte der Preussischen Akademie der Wissenschaften*, Berlin, 1935, XXXIII, p. 1022-1045.
- Dossi. — « S. Ambrogio e S. Atanasio de virginibus », *Acme, Annali della Facoltà di Filosofia, e Lettere dell' università statale di Milano*, IV, f. 2, mai-août 1951, p. 241-262.
- Von der GOLTZ E. — « Λόγος σωτηρίας πρὸς τὴν παρθένον », *Eine echte Schrift des Athanasius. Texte und Untersuch.* tome XXIX 2a = N.F. XIV 2a, Leipzig, 1905. Dissertation, p. 1-144.
- JANSSENS AL. — « Een Marialeven vermeld bij S. Athanasius en S. Ambrosius », Note E, p. 332-336, dans *De heilige Maagd en Moeder Gods Maria, I, Het Dogma en de Apocryphen*, 1930, N. V. Standaard Boekhandel Antwerpen-Nijmegen.
- LAKE K. et CASEY R. — « The text of the « De Virginitate » of Athanasius », *Harvard Theological Review*, 1926, 2, p. 173-190.
- LEBON J. — « Pour une édition critique des œuvres d'Athanase », *Revue d'histoire ecclésiastique*, XXI, 1925, p. 524-530.
- Athanasiana Syriaca I « Un Λόγος περί παρθενίας attribué à saint Athanase d'Alexandrie », *Le Muséon*, XL, 1927, p. 205-248.
- Athanasiana Syriaca II « Une lettre attribuée à saint Athanase d'Alexandrie », *Le Muséon*, XLI, 1928, p. 169-216.
- LEFORT L. Th. — « Le De Virginitate de saint Clément ou de saint Athanase ? », *Le Muséon*, XL, 1927, p. 249-264.
- « Saint Athanase sur la virginité », *Le Muséon*, XLII, 1929, p. 197-274.
- « Une citation copte de la pseudo Clémentine De Virginitate », *Bulletin de l'Inst. fr. d'archéol. orient.*, 1930, XXX (*Mélanges Loret*), p. 509-511.
- « Saint Athanase écrivain copte », *Le Muséon*, XLVI, 1933, p. 1-33.
- « Athanase, Ambroise et Chenoute sur la Virginité », *Le Muséon*, XLVIII, 1935, p. 53-73.
- « Un nouveau « De Virginitate » attribué à saint Athanase », *Bulletin de la classe de Lettres de l'Académie royale de Belgique*, Communication, 1949, p. 140.
- « Un nouveau « De Virginitate » attribué à saint Athanase », *Analecta Bollandiana*, LXVII, 1949, *Mélanges Peeters*, I, p. 142-152.
- « Encore un « De Virginitate » de saint Athanase », *Mélanges de Ghellinck*, 1951 (*Museum Lessianum Sect. Hist.*, n° 13), I, p. 215-221.
- « La Première pseudo Clémentine De Virginitate », *Les Pères apostoliques en copte*, 1952, *Corpus Script. Christ. Orient.*, vol. 135, tome 17, introd., p. XV-XIX.
- Von LEMM O. — « Zu einer nicht identifizierten Rede « de virginitate » dans « Koptische Miscellen », LXVI, *Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Petersbourg*, VI^e série, tome 3, 1909, p. 393-403, ou dans « Koptische Miscellen », I, Leipzig, 1914, p. 163-173.
- Van LANTSCHOOT Arn. — « Lettre de saint Athanase au sujet de l'amour et de la tempérance », *Le Muséon*, XL, 1927, p. 265-292.
- ZUCCHETTI F. — « Il Sinodo di Gangra e uno scritto pseudo Atanasio », *Ricerche Religiose*, Rome, I, 1925, p. 548-551 (inspiré par l'art. de Buonaiuti).

LES TEXTES

En syriaque : « Lettre à des vierges qui étaient allées prier à Jérusalem et étaient revenues » (LEBON), *Le Muséon*, XLI, 1928, texte syr., p. 170-188, trad. franç., p. 189-203.

En syriaque et en arménien : « Discours sur la Virginité », *Le Muséon*, XL, 1927, (LEBON), texte syriaque mutilé en finale, p. 209-218, trad. franç., p. 219-226.

— *Sitzungsberichte de l'Ac. de Prusse*, Berlin, 1935, XXXIII (CASEY), texte arménien complet, p. 1026-1034, trad. allemande, p. 1035-1045.

En copte : « Lettre au sujet de l'amour et de la tempérance » (Van LANTSCHOOT), *Le Muséon*, XL, 1927, texte copte, p. 267-279, trad. franç., p. 280-292.

« Lettre à des Vierges » (LEFORT), *Le Muséon*, XLII, 1929, texte copte, p. 213-239 († Zoega, CCXLV), trad. franç., p. 240-264.; — *Le Muséon*, XLVIII, 1935, p. 56-59.

Fragment « Instructions concernant les vierges » (LEFORT), *Analecta Bollandiana*, LXVII, 1949, p. 145-148.

Fragment d'une prosopopée sur la virginité (LEFORT), *Mélanges de Ghellinck* (*Mus. Lessianum*, 1951, p. 216-218).

Pour mémoire : en grec : Pseudo Athanase, Λόγος σωτηρίας.

MIGNE, P. G. 28, col. 251-282.

Edit. critique von der GOLTZ, *Texte und Untersuch.* Leipzig, 1905, t. XXIX 2 A = N. F. t. XIV 2 A, p. 35-50.

Trad. espagnole par VIZMANOS, dans *Las virgines cristianas de la Iglesia Primitiva*, Madrid, 1949, p. 1089-1109.